

Soyons Sage pour que l'eau vive



Rapport d'activité de la CLE

Année 2021



La Tréquinère – CT ÉAU 21-23

Sommaire

1 Les réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et de son Bureau.....	3
1.1 La composition de la CLE.....	3
1.2 Les réunions de la Commission Locale de l'Eau.....	3
1.3 Les réunions du Bureau de la CLE.....	6
2 Programmation 2021-2026 et contrats de mise en œuvre du SAGE.....	7
2.1 Nouvelle programmation : rappels des étapes antérieures.....	7
2.2 Poursuite de la démarche en 2021.....	10
2.3 Autres contrats de mises en œuvre du SAGE.....	11
3 Actions de mise en œuvre du SAGE.....	13
3.1 L'amélioration de la qualité de l'eau.....	13
3.2 La gestion quantitative de la ressource en eau.....	29
3.3 L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques.....	30
3.4 La valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.....	35
3.5 Le tableau de bord du SAGE.....	41
3.6 La communication du SAGE.....	42
4 Examen des dossiers soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau.....	44
4.1 Bilan 2021.....	44
4.2 Méthode pour l'analyse des dossiers loi sur l'eau.....	44
4.3 Avis rendus par la CLE en 2021.....	44

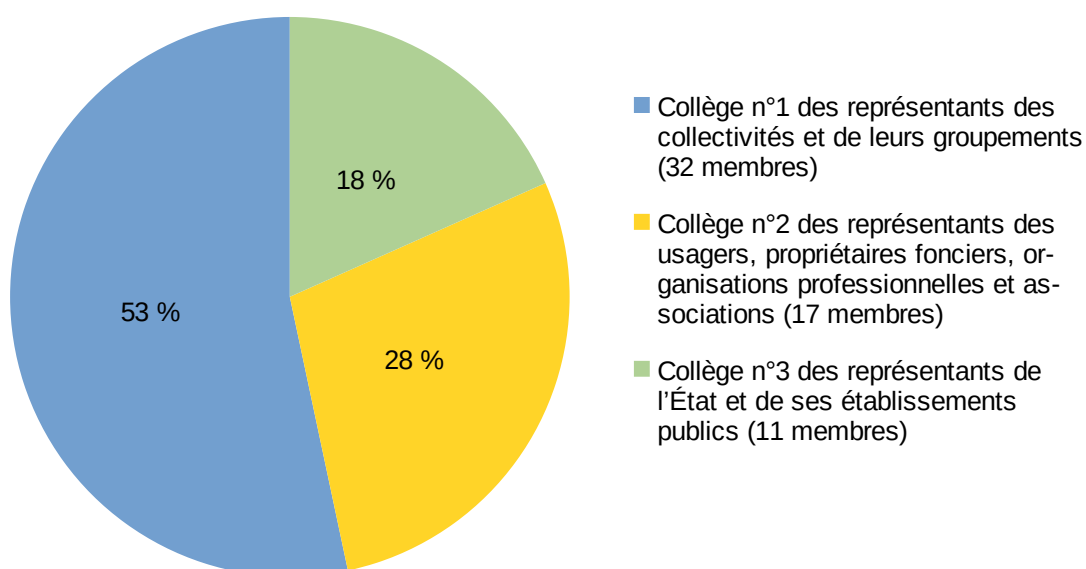
1 Les réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et de son Bureau

1.1 La composition de la CLE

La composition de la CLE du SAGE de la Sèvre Nantaise a été renouvelée pour 6 ans par arrêté n°16-DDTM85-347 du 30 juin 2016.

La composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sèvre Nantaise a été modifiée en 2021 par l'arrêté n°21-DDTM85-693 du 1^{er} février 2021 puis par l'arrêté préfectoral n°21-DDTM85-506 du 26 novembre 2021. Le 1^{er} arrêté fait suite aux élections municipales et communautaires de 2020, le second au changement du représentant de la Communauté urbaine « Nantes Métropole ».

La CLE est composée de 60 membres répartis en 3 collèges :



1.2 Les réunions de la Commission Locale de l'Eau

Au regard du contexte sanitaire du début de l'année 2021, les 1^{ères} réunions de la CLE se sont déroulées à partir de septembre 2021.

- **Le vendredi 17 septembre 2021 à Saint-Laurent-sur-Sèvre (85)**

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- 1 - Ouverture de la séance par Monsieur Christophe BRETAUDEAU, Vice-Président de la CLE du SAGE de la Sèvre Nantaise
- 2 - Présentation du projet de SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 et du Plan de mesures (PDM), par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la DREAL des Pays de la Loire

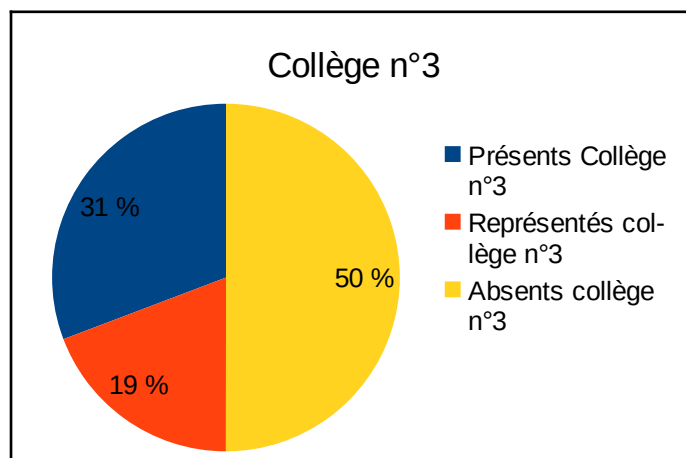
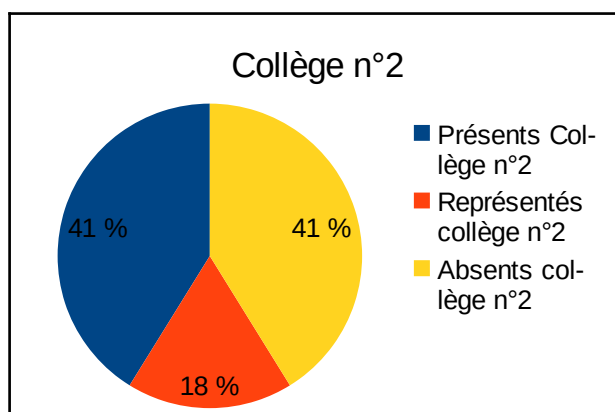
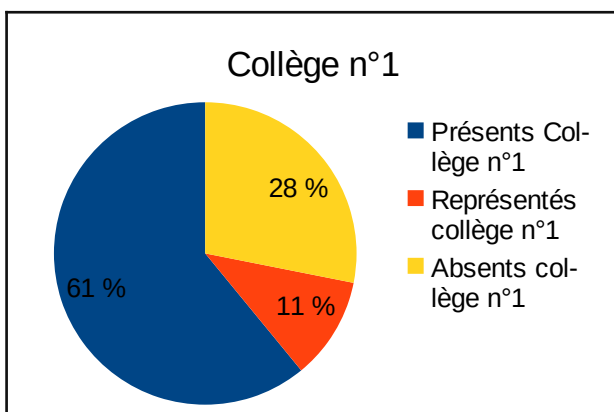
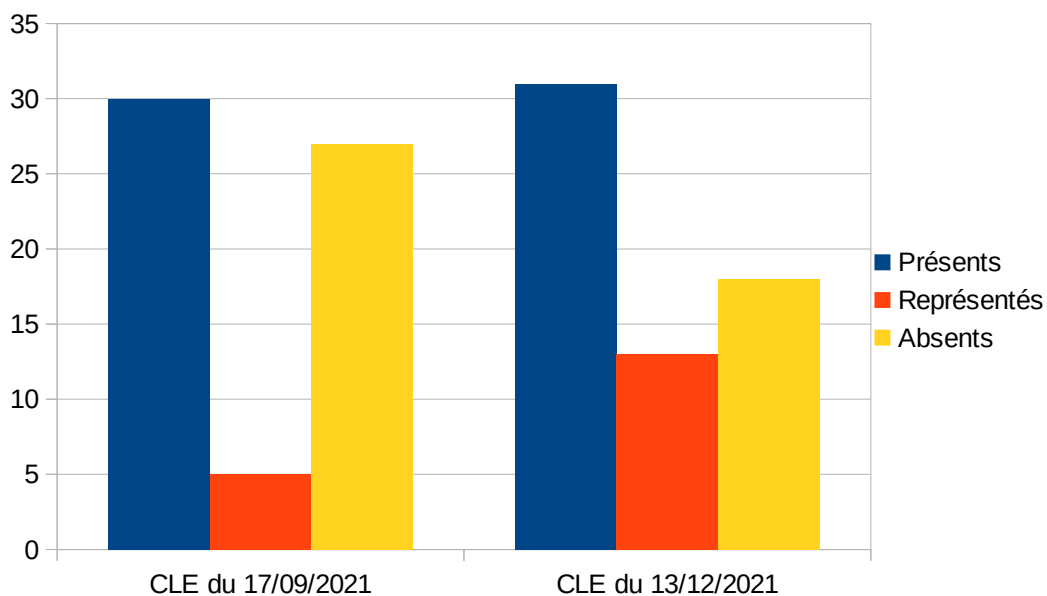
- 3 - Présentation du SAGE de la Sèvre Nantaise, par l'EPTB Sèvre Nantaise
- 4 - Présentation du rapport d'activités 2020 de la CLE du SAGE ; délibération de la CLE
- 5 - Questions diverses

- **Le lundi 13 décembre 2021 à Cholet(49)**

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- 1 - Ouverture de la séance par Messieurs Christophe BRETAUDEAU, Vice-Président de la CLE du SAGE de la Sèvre Nantaise et Jean-Paul BRÉGEON, Président de l'EPTB de la Sèvre Nantaise
- 2 - Validation du procès-verbal de la réunion de la CLE du SAGE Sèvre Nantaise du 17 septembre 2021
- 3 - Election du Président de la CLE et des membres du Bureau
- 4 - Présentation du bilan-évaluation du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) 2012-2020 de la Sèvre Nantaise
- 5 - Avis de la CLE du SAGE sur le projet préfectoral portant autorisation de prescriptions complémentaires fixant le débit réservé pour le barrage de la Bultière.
- 6 - Questions diverses

Assiduité à la CLE en 2021



1.3 Les réunions du Bureau de la CLE

Au cours de l'année 2021, le Bureau de la Commission Locale de l'Eau s'est réuni deux fois en visioconférence et en représentation restreinte du fait du report des élections au sein du collège des élus (réunion de la CLE reportée en septembre 2021) :

- **Le jeudi 8 avril 2021 en visioconférence**

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- 1 – Présentation du projet d'arrêté cadre sécheresse du Bassin de la Sèvre Nantaise par la DDTM 85 (annulation cause absence de représentant de l'Etat : présentation faite par EPTB-SN)
- 2 – Proposition d'avis sur le projet d'arrêté cadre sécheresse du Bassin de la Sèvre Nantaise
- 3 – Proposition d'avis sur le dossier d'autorisation du GAEC Breffière (Tillières, 49)

- **Le jeudi 29 avril 2021 en visioconférence**

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- 1 – Présentation du projet de restauration de la continuité écologique de la chaussée des Moines à Vertou par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique (Elise MARITANO)
- 2 – Proposition d'avis sur le projet de restauration de la continuité écologique de la chaussée des Moines
- 3 – Point sur dossiers soumis à consultation de la Commission Locale de l'Eau

En amont de ces deux réunions, des échanges par courriels avaient été établis à titre exceptionnel pour permettre la consultation des dossiers soumis à avis ainsi que les notes techniques et propositions d'avis afin d'émettre des avis après vote en ligne des membres.

2 Programmation 2021-2026 et contrats de mise en œuvre du SAGE

L'année 2021 constitue la 1^{ère} année de mise en œuvre du Contrat Territorial Eau Sèvre Nantaise 2021-2026.

2.1 Nouvelle programmation : rappels des étapes antérieures

L'élaboration du programme d'actions 2021-2026 s'est appuyée sur :

- un bilan des contrats territoriaux 2015-2019,
- l'identification de territoires d'actions prioritaires,
- la définition d'une stratégie d'intervention,
- les diagnostics terrains permettant de préciser les actions à mener,
- des échanges avec les acteurs du territoire.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Sèvre Nantaise, élargie à l'ensemble des maîtres d'ouvrage des contrats, des partenaires techniques, et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP) du bassin, a assuré le rôle de comité de pilotage de cette étude.

2.1.1. Identification des territoires prioritaires

Afin de déterminer les territoires sur lesquels il serait le plus pertinent d'intervenir pour la nouvelle programmation, en lien avec les objectifs du SAGE et les préconisations de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), une analyse du territoire a été réalisée par l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) et s'est appuyée sur les principes suivants :

Postulats de l'analyse :

- ciblage des masses d'eau pouvant atteindre le bon état à l'issue de la programmation (préconisation AELB),
- ciblage des territoires,
- déploiement d'un panel d'actions (éviter l'éparpillement des moyens).

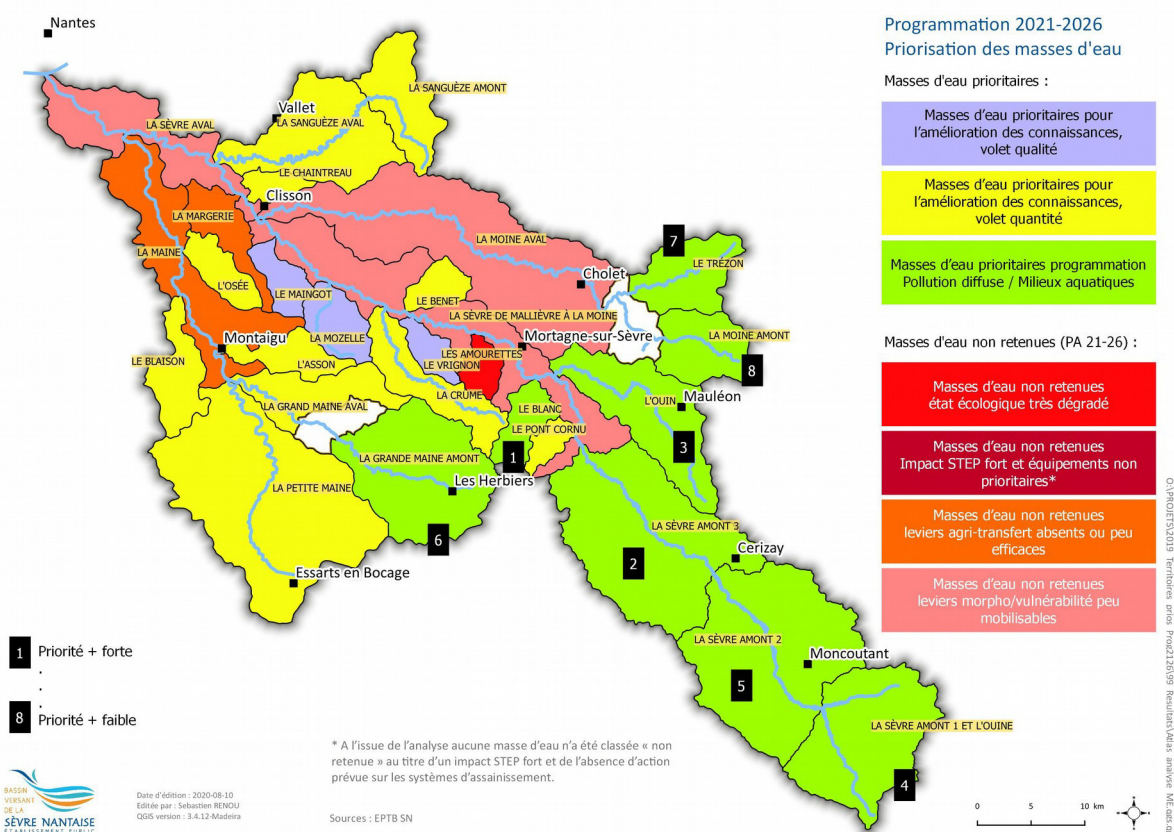
À chaque étape de l'analyse, les masses d'eau présentant un écart trop important à l'état de référence (bon état) n'ont pas été retenues comme prioritaires pour la prochaine programmation.

Étapes successives de l'analyse :

1. Analyse de la disponibilité des données de qualité de l'eau et des indicateurs biologiques
 - Les masses d'eau dépourvues d'indicateurs seront ciblées comme prioritaires pour l'amélioration des connaissances dans la prochaine programmation
2. Évaluation de l'état écologique de la masse d'eau (analyse AELB, compléments EPTB)
3. Analyse fine des indicateurs biologiques (indicateurs prépondérants pour atteindre le bon état)
4. Analyse des problématiques liées à la quantité d'eau (intensité des étiages)
 - Les masses d'eau présentant des étiages très marqués seront fléchées comme prioritaires pour une étude « analyse quantitative de la ressource en eau » lors de la prochaine programmation
5. Analyse des problématiques de qualité physico-chimique
6. Analyse des pressions liées aux systèmes d'épuration communaux et industriels
7. Analyse de l'occupation du sol et du risque de transfert de pollution depuis les versants
8. Analyse de l'hydromorphologie et des têtes de bassin versant

L'application de ces étapes d'analyse a permis de cibler des masses d'eau prioritaires et d'identifier dans le même temps les leviers d'action à activer dans la future programmation.

A l'issue de l'analyse, les territoires prioritaires retenus sont les suivants (masses d'eau en vert) :



La CLE a validé, lors de sa réunion du 5 juillet 2019, les territoires prioritaires pour la future programmation 2021-2026.

2.1.2. Stratégie d'actions

La stratégie a été validée en CLE, elle s'appuie sur trois principes :

- **Une priorisation géographique forte sur les masses d'eau présentant les meilleures potentialités d'amélioration de leur état écologique durant la période 2021-2026**
- **Le déploiement simultané, sur les territoires prioritaires, d'actions portant sur les milieux aquatiques, les pollutions diffuses et l'assainissement**
- **Sur l'ensemble du territoire, le déploiement d'actions sur des thématiques transversales (changements climatiques, risques inondations, sensibilisation...) ou permettant d'acquérir des connaissances nécessaires pour un futur programme d'actions (suivi qualité des eaux, études volumes prélevables)**

Sur les masses d'eau prioritaires, les trois principaux leviers d'actions suivants sont mobilisés :

- **Restauration des milieux aquatiques**
 - renaturation des cours d'eau de têtes de bassin, réduction de l'impact des plans d'eau, reconquête de la continuité sur les cours d'eau principaux
- **Réduction des pollutions d'origine agricole**, par un accompagnement des agriculteurs sur :
 - des actions transversales: développement de filières plus favorables à la qualité et à la quantité d'eau, dynamique de territoire, échanges d'expérience
 - l'évolution des pratiques et changements de systèmes (autonomie des exploitations, soutien au développement de l'agriculture biologique, développement des systèmes économes en intrants, ...)
 - la réalisation d'aménagements : fonctionnalité du bocage, zones tampons, ... afin de redonner un pouvoir auto-épurateur au bassin versant
 - le tout en recherchant une complémentarité forte avec les actions menées sur les cours d'eau
- **Réduction des pollutions non agricoles / amélioration des systèmes d'assainissement**
 - amélioration des systèmes d'assainissement (notamment les équipements priorités par l'AELB et les conseils Départementaux)
 - analyse des activités artisanales et industrielles présentes, charte « paysagistes-zéro pesticides »

En complément, des études et des actions d'animation et de sensibilisation seront menées à l'échelle du bassin versant de la Sèvre Nantaise :

- **Mieux comprendre le fonctionnement hydrologique du bassin versant** en lien avec les usages, étude HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat), plus particulièrement sur les masses fortement sensibles aux étiages
- **Analyser globalement l'impact des plans d'eau pour agir plus efficacement**, notamment sur les masses d'eau prioritaires
- **Prioriser les actions de restauration de la continuité écologique**. Les cours d'eau en liste 2, les territoires prioritaires des Plans d'action Opérationnels Territorialisés (PAOT) et les axes priorités par l'État seront traités en premier lieu dans le programme. Les actions de restauration de la continuité participant à l'atteinte du bon état des eaux sur les masses d'eau prioritaires seront programmées
- **Optimiser les actions globales d'entretien**
- **Renforcer la prise en compte des enjeux « eau » dans les autres stratégies locales d'aménagement et de développement du territoire** tels les PLUi (Plans Locaux d'Urbanismes intercommunaux), les PCAET (Plans Climat-Air-Energie Territoriaux) ou les PAT (Plans Alimentaires Territoriaux)
- **Poursuivre les actions de sensibilisation et de réduction de la vulnérabilité au risque d'inondation**, en s'appuyant sur le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations)
- **Informé, sensibiliser et faciliter les échanges d'expériences**

- **Analyser les évolutions de la qualité de l'eau et des milieux** sur le bassin et acquérir des connaissances sur certaines masses d'eau

La lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole sera mise en œuvre sur l'ensemble du bassin du Longeron, afin de prendre en compte l'enjeu de préservation de la prise d'eau potable.

Sur les bassins de Ribou et de La Bultière, eux aussi identifiés comme captages prioritaires, les actions liées aux pollutions diffuses seront coordonnées respectivement par l'Agglomération du Choletais et Vendée Eau.

2.1.3. Constitution du programme d'actions

Volet « milieux aquatiques »

Les cours d'eau des territoires prioritaires ont été parcourus et diagnostiqués en employant la méthode d'évaluation des cours d'eau de têtes de bassin versant et, pour les portions les plus en aval, la méthode REH (Réseau d'Évaluation des Habitats), en octobre et novembre 2019.

L'ensemble du réseau hydrographique du bassin du Blanc et du bassin de l'Ouin a été prospecté. Le secteur des ruisseaux à potentiel salmonicole a été diagnostiqué dans le cadre de l'étude menée par l'EPTB en 2019. Pour les bassins de la Sèvre amont et de la Grande Maine, un choix de cours d'eau a été fait, en rapport avec leur potentiel écart plus faible à l'objectif de bon état. Les bassins du Trézon et de la Moine amont ont fait l'objet d'une analyse REH par l'EPTB en interne.

Les actions proposées se concentrent sur les secteurs altérés. Des travaux de restauration de cours d'eau et de reméandrage y sont envisagés. La problématique de la gestion des plans d'eau sur cours d'eau est un élément important à prendre en compte pour l'atteinte des objectifs.

Volet « pollutions diffuses agricoles »

Ce volet du programme a été construit avec l'appui de l'ensemble des partenaires agricoles. Il reprend les éléments de la stratégie, en déclinant un programme autour de diagnostics projets d'exploitations, d'animations collectives et d'accompagnements individuels sur l'ensemble du bassin du Longeron. Sur les bassins du Blanc et de l'Ouin, la densité d'actions est plus importante et des travaux de limitation des transferts (zones tampons, plantations de haies) sont proposés.

La CLE du 16 janvier 2020 a examiné et validé ce projet de programmation.

2.2 Poursuite de la démarche en 2021

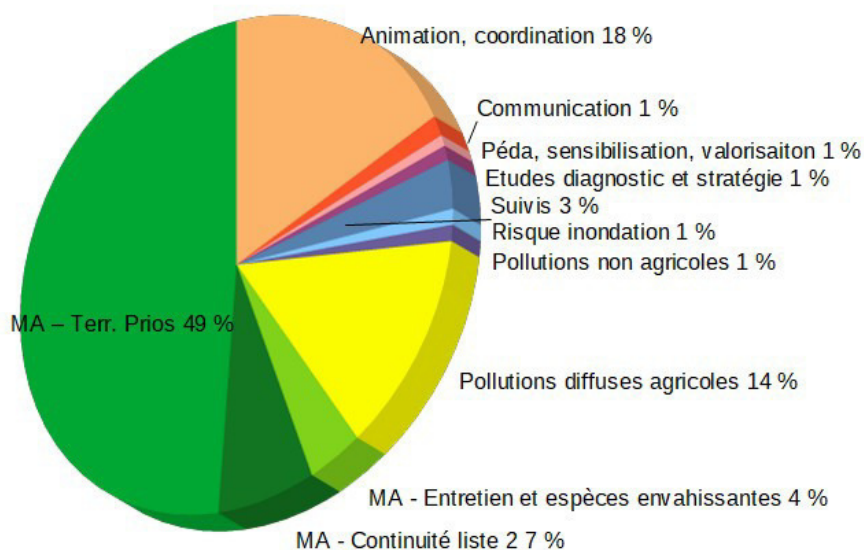
2.2.1. Contrat Territorial Eau 2021-2023

Les trois premières années du programme d'actions font l'objet d'un contrat unique « Contrat Territorial Eau », multi-financeurs regroupant l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, les Régions des Pays de la Loire et de Nouvelle Aquitaine ainsi que les Conseils Départementaux de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Vendée. L'État est également signataire du contrat, ainsi que l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Le CT Eau a fait l'objet de nombreux échanges courant 2020. L'ensemble des signataires ont validé le contrat, au cours de l'année 2021. Le contrat fera l'objet d'un temps fort en 2022 pour communiquer sur ce nouveau programme.

Chiffres-clés du contrat :

- 31 signataires (financeurs, maîtres d'ouvrage, Président de la CLE et représentant de l'État)
- **Coût total prévisionnel pour la période 2021-2023 : 18,8 M€**
 - principaux financeurs : Agence de l'Eau Loire-Bretagne (39,5 % de subventions), Région Pays-de-la-Loire (8,7 %), Région Nouvelle Aquitaine (5,1 %), Département de la Vendée (3,6 %), EPTB SN, CD49, CD44
 - maîtres d'ouvrage : EPTB Sèvre Nantaise, Agglomération du Choletais, CD44, CD49 EPCI Mortagne et Pouzauges, Fédérations de pêche 44 et 85, 16 structures agricoles... Part totale de l'autofinancement 29,7 %.
 - coûts par type d'actions :



2.2.2. Autorisations réglementaires : Dossiers de Déclaration d'Intérêt Général

La réalisation de travaux sur cours d'eau, sur des parcelles le plus souvent privées, requiert une Déclaration d'Intérêt Général délivrée par les services de l'État (arrêté préfectoral) sur la base d'un dossier détaillant la nature et la localisation des travaux prévus.

Après la constitution d'une première version du dossier réglementaire au premier semestre 2020, les services de l'État ont souhaité basculer le dossier en procédure simplifiée « Warsmann ». Les documents ont donc été déclinés pour chaque département et déposés officiellement fin 2020.

Ces dossiers ont été examinés par les services départementaux (DDT et OFB) et ont fait l'objet d'échanges et d'éventuels compléments au cours du 1^{er} semestre 2021. Les arrêtés des DIG ont été officiellement pris par les Préfets des départements de Loire-Atlantique, Deux-Sèvres et Vendée en juin 2021 ; l'arrêté préfectoral concernant le département du Maine-et-Loire a été pris en octobre 2021.

2.3 Autres contrats de mises en œuvre du SAGE

• **Contrat Territorial du Vignoble nantais**

Le Contrat Territorial du Vignoble nantais est porté par la Chambre d'Agriculture et couvre un territoire dépassant les limites du bassin de la Sèvre Nantaise car il implique une grande partie du Vignoble

nantais située en dehors du bassin versant. Il concerne ainsi 3 bassins : Sèvre Nantaise, Lac de Grand Lieu-Boulogne-Ognon-Logne, Estuaire de la Loire. Il porte sur les années 2017 à 2021 et est cofinancé par la Chambre d'agriculture et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Les partenaires techniques identifiés sont des prescripteurs viticoles. Les structures de bassin versant sont associées à la démarche à travers leur représentation au sein du comité de pilotage assurant la coordination et l'évaluation du contrat.

- **Contrat Territorial du bassin de la Bultière**

Le bassin de la Bultière bénéficie lui aussi d'un contrat territorial par Vendée Eau. Celui-ci regroupe des actions visant à réduire les taux de nitrates, phosphores et pesticides dans le barrage de la Bultière, mises en œuvre sur la période 2016-2020. L'année 2021 constitue une année de transition avant la mise en œuvre du contrat territorial 2022-2023 « pollutions diffuses » par Vendée Eau. Ce contrat sera rattaché au CT Eau Sèvre Nantaise à partir de 2024.

- **Programme d'Actions de Prévention des Inondations**

Le PAPI Sèvre Nantaise est porté par l'EPTB de la Sèvre Nantaise. Les dispositions du SAGE en lien avec la prévention des inondations reprennent les axes d'actions du PAPI. Celui-ci courrait sur la période 2013-2020. Ce PAPI a fait l'objet d'une évaluation qui a été présentée en CLE de décembre 2021.

Ce bilan montre des avancées notables en matière de :

- Création des sites « Extranet Inondations » et « Niv'Eaux »
- Réalisation de nombreux diagnostics de vulnérabilité
- Révision des PPRI (Plans de Prévention des Risques et Inondations) de la Sèvre Nantaise
- Communication sur le rôle des barrages

Néanmoins, des actions ont été partiellement réalisées ou non lancées :

- Atlas des zones inondables de la Sanguèze
- Analyse de la vulnérabilité de certains enjeux sensibles : stations d'épuration et réseaux
- Travaux de réduction de la vulnérabilité

Le PAPI a présenté une évolution vers une part d'animation conséquente. La gouvernance classiquement organisée autour de l'alternance de comités de pilotage et de comités techniques a bien fonctionné mais le partage de l'état d'avancement peut être accentué. Il existe encore des questionnements quant à la maîtrise d'ouvrage de certaines actions (exercice inondation, réduction de la vulnérabilité des stations d'épuration, des réseaux, etc.). Enfin, le choix des actions réalisées correspond à la doctrine **adaptation aux inondations** (connaissance, réduction de vulnérabilité, maîtrise de l'urbanisation en zone inondable, etc.) plutôt qu'à celle liée à l'aménagement d'infrastructures lourdes (digues, retenues d'écrêtement, etc.).

L'année 2022 constituera une année de réflexion pour la définition d'un éventuel PAPI 3.

3 Actions de mise en œuvre du SAGE

L'EPTB Sèvre Nantaise est la structure porteuse de l'animation et du suivi de la mise en œuvre du SAGE. Il n'a pas vocation à se porter maître d'ouvrage de l'ensemble des actions inscrites dans le SAGE. Il assure un rôle de coordination et de mise à disposition d'outils pour faciliter la mise en œuvre des préconisations du SAGE par les acteurs du territoire.

Pour une meilleure compréhension et lisibilité, les actions de mise en œuvre sont présentées selon les six enjeux du SAGE :

- l'amélioration de la qualité de l'eau,
- la gestion quantitative de la ressource en eau superficielle,
- la réduction du risque inondation,
- l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques,
- la valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- l'organisation et la mise en œuvre.

Les actions ci-après présentent les actions engagées en lien avec les enjeux du SAGE. Elles ne sont néanmoins pas exhaustives (exemple : assainissement collectif, ...).

3.1 L'amélioration de la qualité de l'eau

3.1.1. Amélioration de la connaissance sur la qualité de l'eau

- **Suivi complémentaire de la qualité de l'eau :**

Différents intervenants réalisent des suivis de la qualité de l'eau des cours d'eau du bassin de la Sèvre Nantaise, en particulier l'AELB et les Conseils Départementaux.

En complémentarité avec les autres opérateurs, l'EPTB réalise des suivis sur les points nodaux du SAGE ainsi que des suivis fins sur les territoires prioritaires.

En 2021, les suivis ont été concentrés sur le Blanc (4 stations) et les ruisseaux à potentiel salmonicole (4). Ces suivis (physico-chimie fréquence 12 et pesticides fréquence 7) doivent permettre de constituer un état des lieux fiable « T0 » sur ces masses d'eau en complémentarité avec les mesures déjà réalisées en 2020.

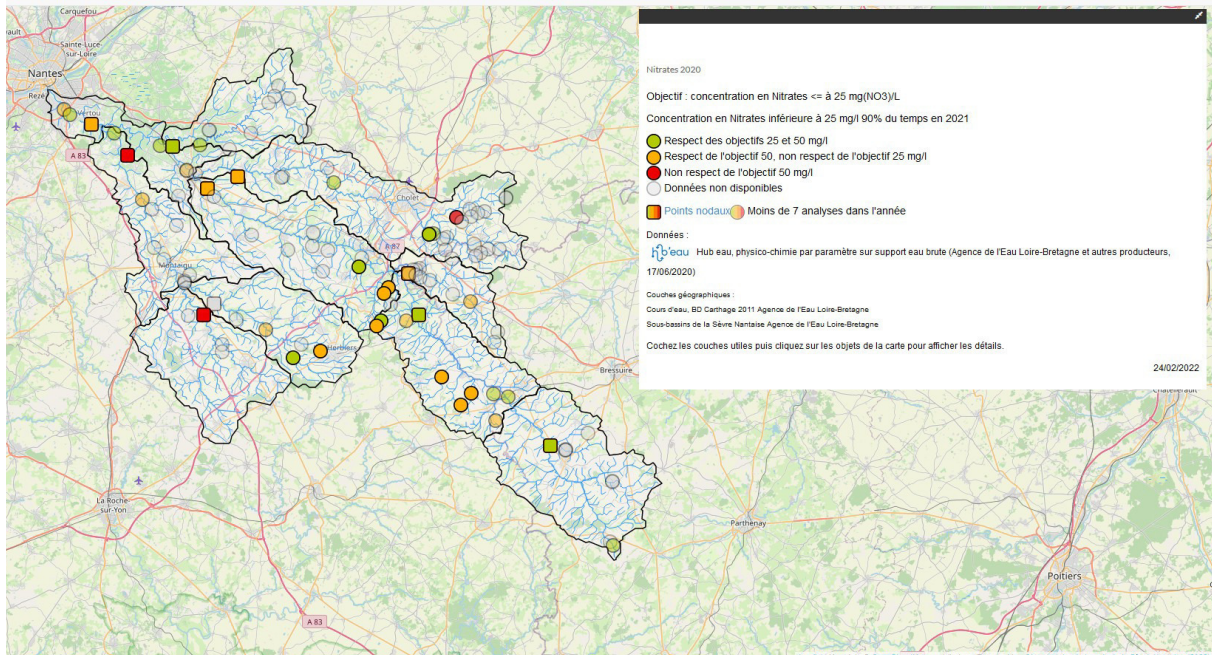
Au-delà des objectifs de bon état fixés pour les différentes masses d'eau et dans le cadre du principe de non-dégradation, la Commission Locale de l'Eau a défini dans le SAGE Sèvre Nantaise approuvé en 2015 les objectifs suivants :

- pour les nitrates, un objectif de 50 mg/L à respecter 100% du temps en 2015 et un objectif de 25 mg/L à respecter 90% du temps en 2021,
- pour le cumul des pesticides analysés, un objectif de moins de 0,5 µg/L en 2021 et de 0,1 µg/L par molécule analysée.

À ce jour, la totalité des analyses réalisées en 2021 n'a pas été bancarisée, aussi les bilans suivant sont-ils établis pour l'année 2020. Des bilans détaillés et mis à jour régulièrement sont disponibles sur <https://www.sevre-nantaise.com/observatoire>.

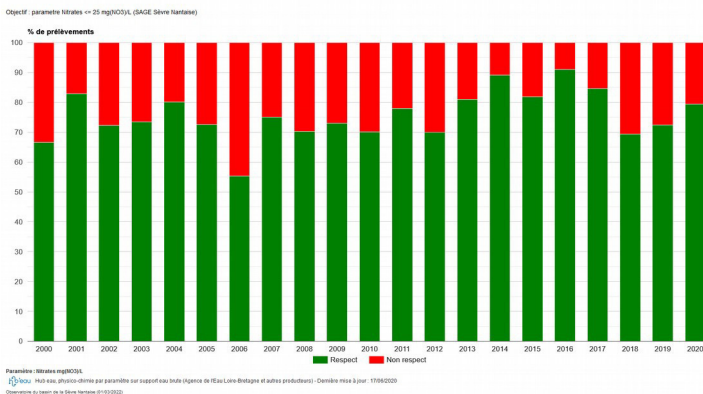
Les données de l'observatoire de la qualité de l'eau sont synthétisées dans les cartes ci-après :

- Les nitrates



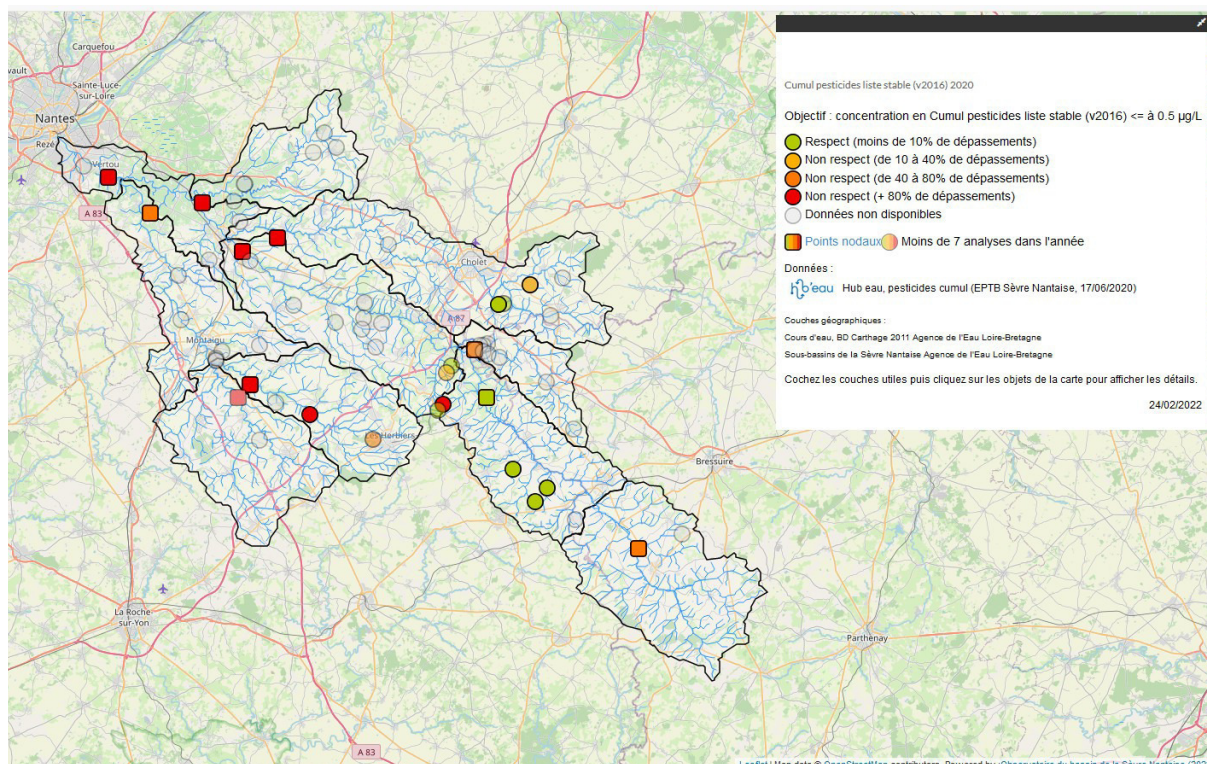
En 2020, 50 % des stations suivies respectent les objectifs 25 et 50 mg/L de nitrates (41 stations suivies au total).

TOUS, paramètre Nitrates mg(NO₃)/L, Objectif 25 mg(NO₃)/L

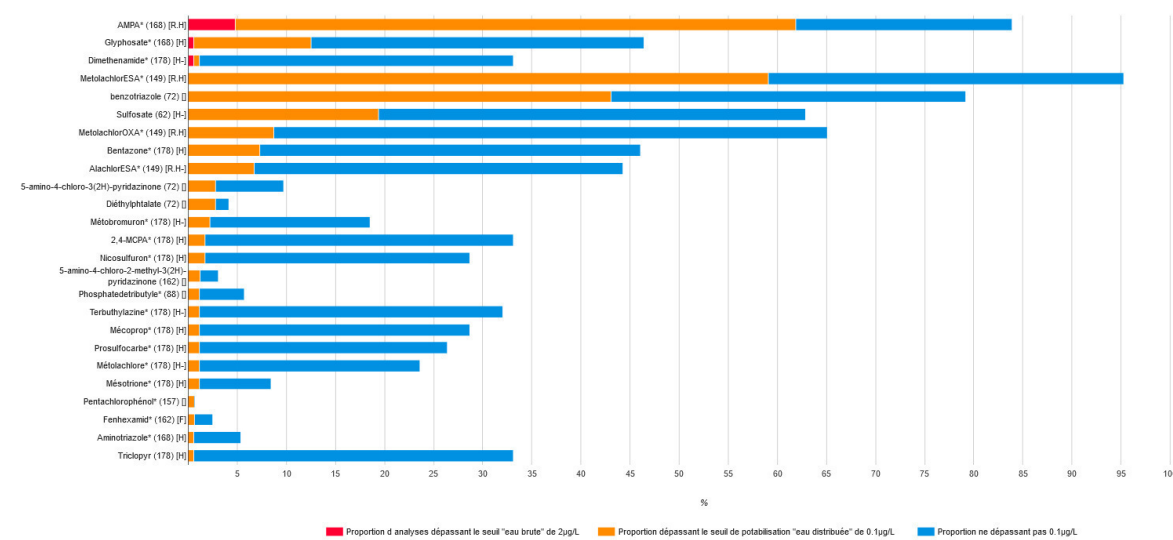


Près de 80 % des prélèvements présentent une concentration inférieure à 25 mg/L. L'évolution des flux de nitrates connaît des cycles pluri-annuels à corrélérer avec les cycles hydrologiques.

- Les pesticides



Sur les 620 substances actives recherchées en 2020, 137 (22%) ont été quantifiées dans les analyses (c'est-à-dire que leur concentration a pu être mesurée). Pour chaque substance le taux de quantification représente le nombre de fois où la concentration de la molécule a pu être quantifiée par rapport au nombre de fois où elle a été recherchée. Le graphique ci-dessous présente les 25 substances ayant le taux de quantification le plus élevé en mettant en priorité les taux de dépassements des seuils "eau brute" puis "eau distribuée".



- Le Métolachlor ESA est quantifié dans 95% des analyses. Le MetolachlorESA, comme le MetolachlorOXA est un métabolite issu de du [S-Metolachlore](#), un désherbant utilisé par les professionnels. L'AlachlorESA est un métabolite issu de [L'Alachlore](#), herbicide interdit depuis 2008. Il est quantifié dans 57% des analyses.
- L'AMPA (acide aminométhyl phosphonique), est quantifiée dans 84% des analyses réalisées sur le bassin : il s'agit notamment de la principale molécule de dégradation du glyphosate,

(substance active de l'herbicide "Roundup", "Axalis", "Glyper"...). L'AMPA est également une molécule de dégradation de phosphonates contenus notamment dans des lessives, des détergents industriels et domestiques ou encore des liquides de refroidissement. Dans 5% des analyses l'AMPA dépasse la limite de 2 µg/L, au-delà de laquelle l'eau (brute), qu'elle soit d'origine superficielle ou souterraine, ne peut plus être utilisée pour produire de l'eau potable.

- Le 2-hydroxy atrazine et l'atrazine déséthyl, un métabolite de [l'atrazine](#) - herbicide interdit depuis 2003, sont quantifiés respectivement dans 83% et 56% des analyses (à des concentrations inférieures à 0,1 µg/L) Ceci s'explique par son mauvais profil environnemental (processus de dégradation dans le milieu très lent).
- Le Benzotriazole n'est pas une substance utilisée comme pesticide (il s'agit d'un additif anticorrosif utilisé notamment dans les liquides de refroidissement)
- Le Sulfosate, herbicide
- Le Diuron, herbicide utilisé en viticulture, arboriculture et par les professionnels non agricoles est détecté dans 51% des analyses sur le bassin alors que son usage a été interdit depuis décembre 2008. Cette substance est encore employée dans certains produits de traitement de façades, avec un risque de transfert direct vers le réseau d'eaux pluviales et les cours d'eau.
- Le Glyphosate est retrouvé dans 51% des analyses dans des concentrations dépassant dans 12% des cas l'objectif de 0,1 µg/L

• **Suivi des indicateurs biologiques :**

Dans le cadre des suivis avant et après travaux sur cours d'eau et, dans la perspective de collecter des informations sur l'état initial de certaines masses d'eau, en 2021, plusieurs stations de mesures ont fait l'objet de suivis de la part de l'EPTB (indice poisson rivière – IPR et indice invertébrés multi-métriques – I2M2).

Commune	Localisation	Année	Type de travaux	Avant après travaux	Résultat I2M2	Résultat IPR	note IPR
La Forêt sur Sèvre	amont Minoterie	2020	Restauration morphologique	après	MOYEN ETAT	Très mauvais	
Clisson	Amont seuil Mocrat	2020	Station de suivi	Avant	Bon état	Mauvais	
Maulévrier	Amont seuil Justices	2020	Restauration continuité	Avant	Mauvais	Très mauvais	36,26
Chambretaud	Amont tête de BV, aval rejet STEP	2020	Restauration morphologique	Avant	Moyen état	pas de poisson	pas de poisson
Chambretaud	Amont tête de BV, aval rejet STEP	2020	Restauration morphologique	Avant	Mauvais	Très mauvais	64,5475
Mortagne / Saint Laurent / La Verrie	Amont étang du Blanc	2020	Restauration morphologique	Avant	Moyen état	Très mauvais	45,5565
Pouzauges	Cacaudière aval zone travaux, En amont de la route, entre "la Barboire" et "Les Barres"	2020	Restauration morphologique	Avant	Moyen état	Mauvais	34,8534
Pouzauges	Ruisseau de la Fontaine de Montbail, amont du pont de l'Audrière	2020	Restauration morphologique	Avant	Bon état	Bon	15,7392
Pouzauges	La Tréquinère, amont du pont de la route (espace des lavandières) - voir station sandre : 04670008	2020	Restauration morphologique	Avant	Bon état	Mauvais	25,9654
St Crespin sur Moine	Amont du bief de Moulin Cassé	2020	Restauration de la continuité écologique	Avant	Tres Bon état	Mauvais	30,91
St Crespin sur Moine	Aval du bief de Moulin Cassé	2020	Restauration de la continuité écologique	Avant	Moyen état	Mauvais	28,55
Saint Fulgent	la Dalle	2020	Restauration morphologique	Avant	Médiocre	Très mauvais	36,5475
Chavagnes-en-Palliers	Thorigny	2020	Restauration morphologique	Avant	Médiocre	Très mauvais	46,4425
Saint Lumine/Saint Hilaire de Clisson	secteur renat 2020	2020	Restauration morphologique	Avant	Mauvais	Très mauvais	
MAULEON	Aval de la Chapelle Largeau, aval confluence avec l'Ouin	2021	Restauration morphologique	Avant	résultats non reçus	résultats non reçus	
MAULEON	Aval du bois Fichet et du Puy Riou	2021	Restauration morphologique	Avant	résultats non reçus	résultats non reçus	
MAULEVRIER	Amont Lac de Ribou	2021	Action globale bassin	Autre	résultats non reçus	pas de poisson	pas de poisson
TOUTLEMONDE	Aval bourg, Voie communale à proximité du LD : Le Clos du Pin	2021	Action globale bassin	Autre	résultats non reçus	Très mauvais	57,787
TOUTLEMONDE	Avant confluence avec le TREZON, Voie communale	2021	Action globale bassin	Autre	résultats non reçus	pas de poisson	pas de poisson
LA FORET-SUR-SEVRE	juste à l'aval du chemin de puy greffier situé sous l'étang "gonnord"	2021	Restauration morphologique	Avant	résultats non reçus	résultats non reçus	
MONCOUTANT	accès par la station de lavage sortie moncoutant route de Bressuire	2021	Restauration morphologique	Avant	résultats non reçus	résultats non reçus	
LA PETITE-BOISSIERE	Les Forgeaux	2021	Restauration morphologique	Après, Avant	résultats non reçus	résultats non reçus	

3.1.2. Suivi des cyanobactéries

L'EPTB Sèvre Nantaise, en parallèle d'actions de communication, a porté un suivi des cyanobactéries sur la période estivale 2021 et animé un réseau d'observateurs visuels dans la continuité des actions réalisées depuis 2019.

- **Outils d'information et de sensibilisation :**

L'EPTB Sèvre Nantaise a assuré la diffusion du flyer et du document Questions/Réponses mis à jour en 2020 et la transmission d'un exemple d'article de communication pour sensibiliser aux risques associés aux cyanobactéries. Ces éléments ont été envoyés au printemps à toutes les communes et intercommunalités du bassin versant afin d'anticiper sur la saison estivale. Les flyers ont par ailleurs été distribués aux mairies, clubs de canoë-kayak et offices de tourisme des communes en bord de Moine et de Sèvre de Gétigné à Vertou ainsi que sur Château-Thébaud/Maisdon-sur-Sèvre.

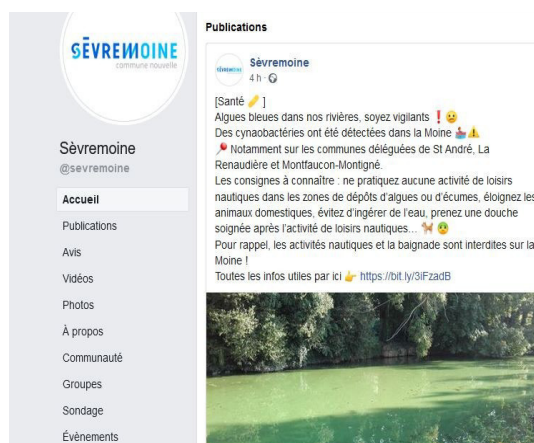
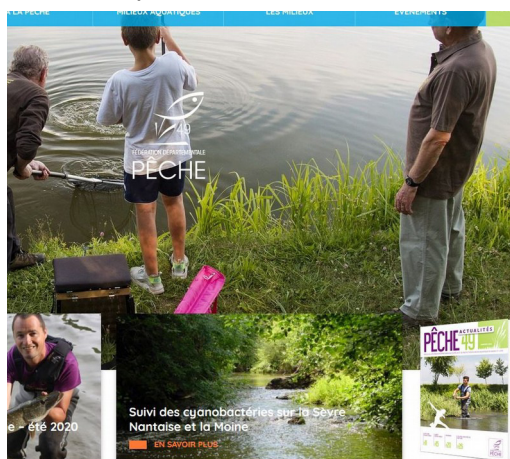
Lors d'épisodes de blooms conséquents nécessitant une forte prévention des risques l'EPTB a réalisé et transmis à la presse locale un communiqué de presse pour sensibiliser la population. Des actualités sur le site internet www.sevre-Nantaise.com sont venues compléter les dossiers existants du site pour informer sur les mesures de restrictions prises sur le territoire au fil de leur évolution.

La diffusion des documents en quelques chiffres (avril-novembre 2021) :

- 168 courriers ;
- 665 flyers distribués ;
- 580 vues du dossier sur internet (en hausse) ;
- 911 vues de la page « suivi visuel » (en forte baisse) ;
- 1171 vues de la page « suivi qualité » (en forte hausse) ;
- 134 vues des actualités créées (nouveau) ;

Quelques collectivités et fédérations de pêche ont relayé les documents et messages sur leurs sites internet, pages Facebook et bulletins.

Des articles de presse relatifs aux actions de l'EPTB et de son réseau sont également parus.



- **Réseau de suivi visuel :**

Les objectifs de ce réseau sont les suivants :

- transmettre quelques informations pour anticiper la communication et prévenir d'une potentielle prolifération sur d'autres secteurs,
- avoir chaque année une vision globale du phénomène sur le bassin.

L'EPTB a mis en place **un premier réseau** d'observateurs visuels sur le territoire. Un outil de renseignements d'indicateurs avec mise en ligne des informations en temps réel sur le site internet www.sevre-Nantaise.com.

Le réseau établi en 2020 avait intégré de nouveaux partenaires en associant les fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques de Vendée, Loire-Atlantique et Maine-et-Loire.

Des pêcheurs bénévoles et un agent ont ainsi été formés et ont participé aux suivis visuels.

Ceci a permis de couvrir une partie du bassin des Maines et de densifier le suivi sur l'axe Moine.

Le même réseau a été animé en 2021 avec une large participation hormis deux stations peu ou pas renseignées suite à la démobilisation de deux observateurs.

Sur l'axe Moine ces observations visuelles ont permis de compléter les données de laboratoire pour informer l'Agence Régionale de Santé et les communes suite à un bloom avec écumes vertes sur la Moine.



La Moine à La Séguinière



La Moine à Montfaucon-Montigné



La Moine à Roussay (panneaux de restriction) Lac de Ribou à la base nautique

- **Mesures *in situ* :**

L'EPTB a réalisé un suivi à la fois sanitaire et environnemental sur la Moine et l'aval Sèvre ayant pour objectif :

- d'avoir des mesures permettant de définir les espèces présentes sur la Sèvre en aval de Clisson et sur la Moine,
- d'avoir des mesures de dénombrement pour définir l'ampleur des blooms,
- d'alerter/informer sur la présence de toxines (microcystines),
- d'évaluer l'intérêt des nouveaux paramètres *in situ* (chlorophylle a, phycocyanine),
- d'avoir des informations transmissibles aux collectivités, agence régionale de santé et gestionnaires d'activités nautiques (risque sanitaire).

Le suivi en quelques chiffres :

- 7 stations de suivi en rivières (Moine, Sèvre, Maine)
- 62 prélèvements incluant des mesures in situ dont la phycocyanine ;
- 50 échantillons ayant fait l'objet de test bandelette pour détection des microcystines ;
- 51 échantillons ayant fait l'objet d'identification/dénombrement des cyanobactéries (avec distinction des toxigènes).

Le suivi dans la limite des fréquences de mesures réalisables a montré une année 2021 non impactée sur l'axe Sèvre aval malgré des cyanobactéries identifiées mais un impact de l'axe de la Moine particulièrement à compter de la mi-août.

Sur la base de ces résultats, la commune de Sèvremoine a pris un arrêté municipal d'interdiction des usages nautiques et de la pêche pendant plusieurs semaines de l'été 2021.

Les résultats et conclusions de ce suivi concernant l'amélioration des connaissances des blooms sur le bassin sont les suivants (rapport d'analyse fait par le laboratoire Minyvel associé à Luc Brient, expert indépendant et ancien chercheur de l'Université de Rennes) :

- ➔ L'identification des espèces apportent plus en information que le dénombrement cellulaire, voir le biovolume au regard de la présence des microcystines en dessous du seuil de 1 mm³/L (seuil proposé par dernier rapport de l'ANSES pour gérer le risque sanitaire) ;
- ➔ Le changement de genre (passage de *Woronichinia* en *Microcystis*) explique la présence de microcystine qui est produite par le genre *Microcystis*. Le genre *Woronichinia* n'est pas pour l'instant connu dans nos eaux françaises comme producteur de cette famille de cyanotoxines.
- ➔ La corrélation entre concentration totale de cyanobactéries et phycocyanine confirme la pertinence de cet outil pour une gestion réactive.
- ➔ Si la saison n'a pas présenté de pics majeurs comme observés en juillet 2020, les concentrations observées sur la Moine sont similaires aux deux années écoulées.
- ➔ La Sèvre Nantaise n'a pas été sujette à des développements importants de cyanobactéries, contrairement à La Moine qui a été le vecteur de *Microcystis* accompagné de leurs toxines vers le milieu aval :
 - En juillet et août, la dévalaison des *Woronichinia naegeliana* est visible sur le cours d'eau sur ses trois stations, mais elles ne sont détectables qu'à une reprise sur la Sèvre en aval de la confluence. Sur la même période, les *Cyanogranis* semblent disparaître plus vite lors de la dévalaison, n'étant observées qu'à une occurrence sur la station de Roussay.
 - Sur la seconde partie estivale, lors de l'apparition du genre *Microcystis* via trois espèces *viridis*, *wesenbergeii* et *aeruginosa*, leur progression dévalant la Moine est confirmée par un décalage temporel de présence qui représente trois semaines avant d'être détectées sur la Sèvre à l'aval de la confluence, et une diminution des concentrations de l'amont vers l'aval de la Moine.
- ➔ Les genres *Microcystis* et *Woronichinia* sont très présents dans les plans d'eau car ils trouvent dans les sédiments leur niche écologique qui leur permettent d'être stockés et de pouvoir se diviser au fur et à mesure dans leur migration vers la surface de la colonne d'eau. Les causes de leurs compétitions ne sont pas connues car elles font intervenir de beaucoup de paramètres autant physiques (T°, lumière, vitesse, etc.), chimiques que biologiques. Ces genres ne sont pas des hôtes privilégiés des rivières, ils ne sont présents en rivière que par leur capacité de se déplacer à la surface de l'eau.

3.1.3. Les actions « pesticides » en Zone Non Agricole

La qualité des eaux vis-à-vis des pesticides est un enjeu important sur le bassin versant. A ce titre, un **plan de réduction de l'usage des pesticides d'origine agricole et non agricole** a été

défini par la CLE. **Tous les usagers sont concernés** : collectivités, agriculteurs, particuliers ou encore gestionnaires d'infrastructures de transport.

- **Charte de l'éco'jardinier de la Sèvre Nantaise :**

De par la réglementation en vigueur, cet outil est aujourd'hui obsolète. Cependant certains documents comme la notice apportant des conseils aux particuliers ou encore l'autocollant peuvent être des outils de sensibilisation. Il est donc proposé de distribuer l'ensemble du stock de ces documents sur l'ensemble des collectivités du territoire pour début d'année 2022 sans conditions de signature de la charte.



- **Action « Paysagistes, ensemble préservons l'eau et la biodiversité de nos rivières ! » :**

L'EPTB Sèvre Nantaise, porteur de cette action dans le cadre du CT Eau a travaillé en 2021 à la construction de cette démarche pour envisager les partenariats possibles et imaginer les modalités d'accompagnement des paysagistes. Il a été choisi de proposer aux professionnels du bassin, prioritairement à ceux situés sur les secteurs prioritaires du CT Eau, des animations ponctuelles et thématiques en vue de former, sensibiliser sur les modalités de création et d'entretien des jardins de demain en intégrant les enjeux environnementaux (pesticides, quantité d'eau, ruissellement, biodiversité, etc.).



Accompagné par la Chambre de Commerces et d'Industries du Maine-et-Loire, précurseur dans ce type d'action en lien avec la Charte « Objectif Zéro Pesticide » mise en œuvre sur les bassins de Ribou et Verdon, l'EPTB Sèvre Nantaise a proposé une réunion de lancement le lundi 13 décembre 2021 qui a été annulée faute de participants. Deux animations gratuites sont déjà programmées pour le début d'année 2022 (4 février et 4 mars).

Les partenaires techniques actuels sont le CPIE Sèvre et Bocage, AGEV et Plantagenet. Les syndicats de professionnels ont été contactés pour être relais de cette action dans leurs instances. L'EPTB Sèvre Nantaise s'est par ailleurs rapproché des services de développement économique des intercommunalités ciblées par cette action pour envisager un partenariat technique et de relais de communication/sensibilisation des professionnels du paysage.

Cette action s'inscrit en complémentarité totale avec les projets portés par ailleurs localement par la CNATP de Vendée et par l'Agglomération du Choletais.

Une page internet dédiée a été créée sur le site www.sevre-nantaise.com pour informer et suivre cette action.



3.1.4. Le programme de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole sur le bassin du Longeron

Ce bassin versant fait l'objet d'un programme d'actions de lutte contre les pollutions d'origine agricole. L'animation de ces programmes est prise en charge par l'EPTB Sèvre Nantaise. Les actions sont mises en œuvre sous maîtrise d'ouvrage des partenaires agricoles.

Cette partie du rapport d'activité présente l'ensemble des actions menées auprès du public agricole. Certaines sont collectives et d'autres de dimension individuelle.

• Actions collectives

11 actions collectives ont été réalisées, certaines par un partenaire seul et d'autres sous une forme multipartenariale. Différents publics étaient ciblés au moyen de divers types d'actions :

Information / sensibilisation :

→ Fin de votre MAEC... et pourquoi pas une conversion bio ? (février 2021)



Tour de ferme :

→ Pâturage estival (juillet 2021)

→ L'autonomie en production de viande et laitière (décembre 2021)

Démonstration :

→ Ensemble, explorons toutes les modalités de désherbage du maïs avec une démonstration de 7 matériels (juin 2021)



Essais et plateformes :

→ Couverts fourragers d'été associés – espèces et valorisation (avril 2021)

→ Sélection biologique et paysanne des blés en AB (juin 2021)

→ Couverts végétaux et méteils (septembre 2021)

→ Quelle alternative à la paille ? Avec un focus sur le miscanthus (octobre 2021)



Formations et projets :

→ Co-conception de rotations en système vache allaitante (septembre 2021)

→ Comment concilier autonomie alimentaire pour les volailles et cohérence agronomique (octobre 2021)

Ces diverses animations (au nombre de places parfois limité) ont réuni plus de 150 agriculteurs dans le contexte pandémique que nous connaissons. L'année 2021 ce sera distinguée par de bons niveaux de participation malgré ce contexte.

Plusieurs structures partenaires ne sont pas parvenues à se mobiliser à la hauteur des prévisions en 2021.

L'ambition de l'année 2022 est de réaliser une année conforme à la programmation initiale. Le nombre d'actions devrait ainsi doubler en 2022. La diversité des animations s'en trouvera renforcée. Il est attendu que le nombre de participants demeurent élevé.

- **Les Diagnostic-Projets Individuels (DPI) et accompagnement individuels (AI)**

Principale porte d'entrée pour les agriculteurs à la démarche qui leur est proposée sur le territoire, le DPI comme son nom l'indique se doit in fine, d'aboutir à l'élaboration d'un projet structurant le parcours possible afin d'atteindre les changements ciblés.

L'outil informatique DPI court n'a pas pu être livré aux partenaires en 2021. Son contenu, défini en 2020, nécessite plus de temps que prévu pour une transcription dans un support accessible en ligne. Dès lors, les partenaires n'ont pas pu réaliser de DPI au format attendu en 2021. La mise en œuvre du programme d'actions s'en est vue particulièrement retardée.

Malgré cela, de nombreux diagnostics ont pu être réalisés dans un format adapté (notamment en lien avec les MAEC). Il est toutefois attendu de la part des partenaires que ces approches soient reprises au sein de l'outil DPI court lorsqu'il sera accessible en ligne.

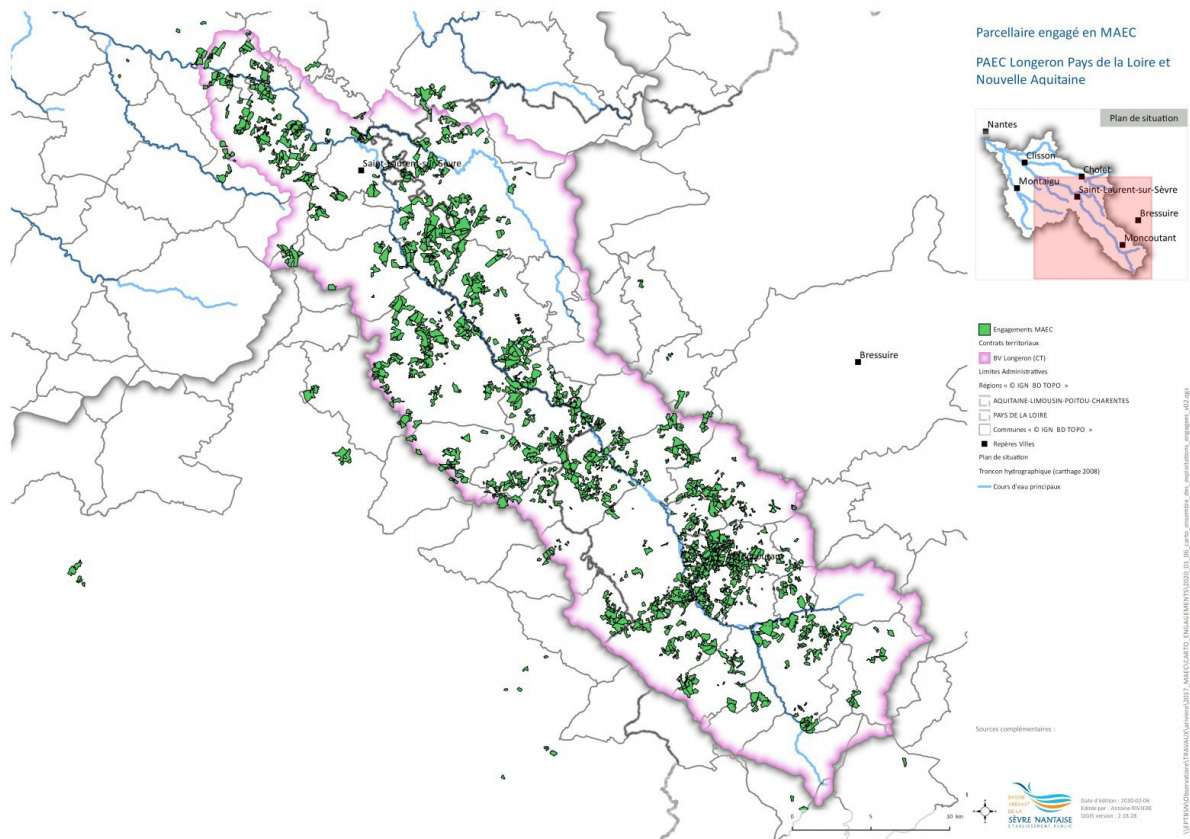
Les Accompagnements Individuels (AI) sont accessibles aux agriculteurs après réalisation d'un DPI au contenu validé par l'Établissement Public de la Sèvre Nantaise. Les agriculteurs ayant réalisé un DPI entre 2018 et 2020 dans le cadre du contrat territorial précédent ont pu bénéficier d'AI en 2021. Environ 20 AI ont été réalisés en 2021.

- **Les MAEC**

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont un des outils de mise en œuvre du SAGE, et plus particulièrement, de réduction des pollutions diffuses d'origine agricole sur le bassin du Longeron. En 2021, le territoire du Longeron a été ouvert à de nouvelles contractualisations. Au total, vingt-trois exploitations se sont engagées dans des mesures système « élevage évolution » ou « élevage maintien » et une ferme en mesure « zones humides ».

En parallèle, l'équipe de l'EPTB a accompagné les exploitants engagés depuis 2015 et 2016 dans le renouvellement de leur contrat (près de 90 agriculteurs).

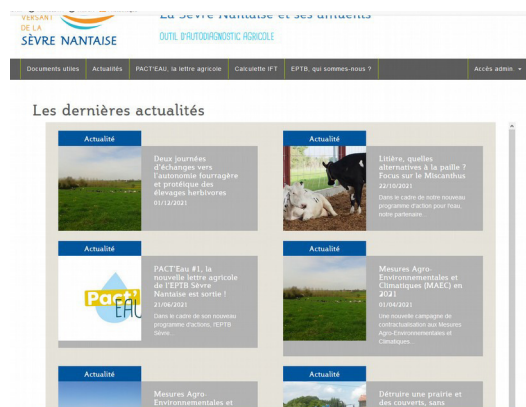
Dans le cadre de la mise en œuvre du cahier des charges, en lien avec une mesure réglementaire, des temps de formation à la gestion de l'azote pour les exploitants engagés dans des mesures système ont également été organisés.



- **La communication et sensibilisation**

De nouveaux éléments de communication ont été élaborés en 2021 afin de sensibiliser et informer tant les agriculteurs que les acteurs du territoire.

Nouveau dans le paysage numérique de l'Etablissement Public de la Sèvre Nantaise, un site internet dédié aux actions de lutte contre les pollutions diffuses agricoles engagées dans le cadre du Contrat Territorial Sèvre Nantaise 2021-2023 est en place depuis 2021.



Pact'EAU est la nouvelle lettre agricole de l'Établissement de la Sèvre Nantaise. Elle est diffusée sous format papier à l'ensemble des agriculteurs ayant du parcellaire sur les masses d'eau prioritaires dont l'Établissement de la Sèvre Nantaise est le porteur de projet des actions agricoles (bassin versant du Longeron). Deux numéros ont été élaborés en 2021.



Une Plaquette, élaborée sous la forme d'un dépliant a été produite. Elle est diffusée au coup par coup lors des animations collectives notamment. Les partenaires et les acteurs impliqués du territoire ont reçu un à plusieurs exemplaires.

DES ATELIERS TECHNIQUES AGRICOLES
Des ateliers de terrain, animés, techniques avec et autres ateliers sur des thèmes de formation, d'échanges et de démonstration de matériel agricole de terrain.

DES TEMPS INDIVIDUELS
Faire le point sur votre exploitation et vos pratiques en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé et gratuit.
Un accompagnement par atelier de préparation avec un intervenant expert, dédicaté, consacré aux ateliers en ligne d'Épave. Nous pouvons être aussi intervenants à votre avis le changement et nous le conseilons les ateliers d'accompagnement.

DES PARTENAIRES TECHNIQUES
L'Établissement public de la Sèvre Nantaise s'appuie sur plusieurs réseaux d'acteurs agricoles : les CUMA, les Chambres d'Agriculture, les GAE (Groupements d'Agriculteurs Exploitants), les coopératives, les CCMA, les centres de gestion, les associations.

DES PARTENAIRES FINANCIERS
Nous proposons les objectifs suivants pour ce programme d'actions agricoles visant :
- La mobilisation de la qualité de l'eau
- Le maintien de l'élevage et des pratiques associées (élevage, équine, bovine...)
- À améliorer les éléments de paysage et la qualité de ce territoire
- À préserver la ressource en eau potable

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE SUR LA SEVRE NANTAISE SE DÉSINTE À PARTIR DE 2021 !
Après plusieurs mois de travail avec les partenaires techniques et financiers, nous sommes en mesure de vous présenter ce programme d'actions agricoles. Ce programme vise à améliorer la qualité de l'eau et à préserver la ressource en eau potable sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise.

Un premier modèle de **Flyer commun** pour informer de la tenue d'actions collectives a été élaboré et diffusé aux partenaires. Il va probablement évoluer dans son format en 2022.

ATELIER TECHNIQUE AGRICOLE DE LA SEVRE NANTAISE
1^{er} JUIN 2021 à 14 H
Rdv aux BROUZILS
Sur les fermes GAEC la vallée de l'Assouire et EARL les Pyloines

Assemblée exploitants toutes les modalités de désherbage du maïs
Démonstration de 7 matériels (sur deux unités de maïs (cultures conditionnelles dédiées))

Atelier 1 : Préparation et assemblage afin de faciliter la préparation du sol et, de maîtriser le salissement au démarrage du maïs tout en répondant à l'objectif de travail en fourrage.

Atelier 2 : Les différents solutions de désherbage : chimique, mécanique, thermique ou encore électrique.

Témoignages d'exploitants pratiquants

Atelier 3 : Travail du sol : sa préparation, sa limitation et toutes les adaptations aux divers types de sol, moment de la rotation, météo...)

Atelier 4 : Démonstration matériel avec herse étrille, houe rotative, bineuse, rototritille, bineuse avec caméra et essai d'équipement permettant le désherbage sur le rang.

Journée technique gratuite et ouverte à tous les agriculteurs du bassin de la Sèvre Nantaise et d'ailleurs !

Une première **réunion d'informations** s'est tenue le 15 octobre 2021, elle visait à rassembler les agriculteurs du bassin versant du Blanc. La faible affluence n'est pas à l'image des premiers contacts individuels que nous avons pu avoir.

Une autre expérience intéressante réalisée en 2021 a consisté en la réalisation d'une visite de terrain sur le bassin versant du Blanc en y associant les élus et les services techniques de communauté de communes de Mortagne et les techniciens agricoles et rivière de l'Établissement Public de la Sèvre Nantaise. Les objectifs du programme d'actions et les modalités de mise en œuvre ont pu être partagés tant sur le volet milieu aquatique que sur le volet agricole.

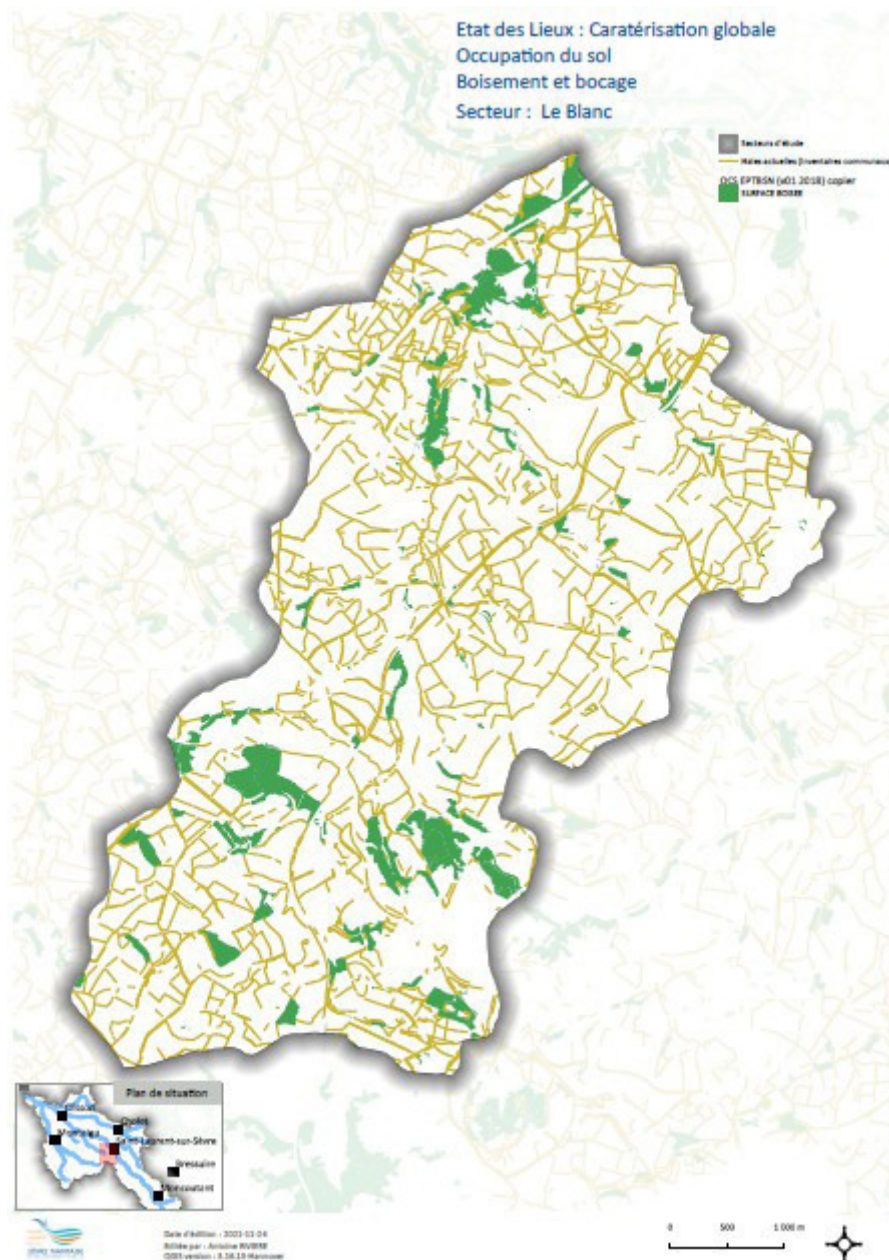
3.1.5. Etudes et travaux de limitation des transferts de pollution

L'EPTB de la Sèvre Nantaise a identifié deux grands leviers devant permettre d'améliorer la qualité de l'eau pour les paramètres provenant de l'activité agricole. Le premier se rapporte aux pratiques agricoles et plus globalement aux systèmes dits d'exploitation. Le second consiste à mobiliser l'aménagement du territoire afin de limiter le transfert d'éléments depuis le parcellaire vers le réseau hydrographique.

Trois masses d'eau ou ensemble de sous-bassins versants ont été sélectionnés afin de prioriser les moyens. Il s'agit du Blanc, de l'Ouin et du territoire correspondant à l'ensemble des cours d'eau dits à potentiels salmonicoles, à savoir les zones définies comme les plus prioritaires à l'échelle du CT Eau.

L'étude de limitation des transferts de pollution a débuté en novembre 2021. Sa finalisation est prévue au plus tôt lors du premier semestre 2022 avec une présentation en comité de pilotage. Cette étude doit permettre de réunir un ensemble de connaissances du territoire afin d'élaborer une stratégie

favorable à la réalisation de travaux en complément de l'existant. La finalité est d'optimiser la limitation des transferts de pollution depuis le parcellaire agricole vers le réseau hydrographique.



Le bassin versant « Salmonicole » a bénéficié au cours de l'année 2021 de travaux de limitation des transferts de pollution. Ces travaux ont été engagés selon une logique d'opportunité et à titre de site vitrine afin de s'appuyer sur ces exemples lors des animations de terrain.

Il s'agit de créer ou d'aménager des espaces tampons situés entre le réseau hydrographique représenté par les cours d'eau et les zones dites à risques. On appelle les zones dites à risques, les terrains cultivés (drainés, à forte pente...), parcours hors-sol et les espaces imperméabilisés (périphérie des bâtiments d'exploitations agricoles, zones urbaines, réseau routier...).

Ces aménagements visent à récupérer les eaux de **ruissellement** ou de **lessivage** d'origine **agricole ou non-agricole** potentiellement chargées en sédiments, éléments minéraux ou pesticides et les faire transiter sur des espaces tampons (espaces favorables à la sédimentation, l'infiltration et aux mécanismes d'auto-épuration). Ainsi, il s'agit d'épurer et réguler les eaux à risques sur des espaces

de transition plantés ou ensemencés naturellement de roseaux, de joncs... avant leur transfert vers les cours d'eau.

Exemple de 3 aménagements créés en 2021

- Création d'une zone tampon en sortie de drain ; superficie collectée : 5 ha
- Restauration d'une mare (mare comblée et espace piétiné par les animaux) et aménagement situé dans la continuité d'un émissaire existant ; superficie collectée : 5 ha
- Création d'un fossé à redents sur un émissaire existant ; Superficie collectée : 10 ha



3.1.6. Les autres actions

- **Le projet PSE sur Pouzauges**

En 2020, la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges a répondu à l'appel à projet de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne visant à expérimenter la mise en place de Paiements pour Services Environnementaux (PSE). Il s'agit d'un soutien financier attribué aux agriculteurs en reconnaissance de pratiques respectueuses et utiles à l'environnement.

Pour construire ce projet en 2020 et 2021, la communauté de communes s'est notamment entourée de structures locales comme le CIVAM GRAPEA, la Chambre d'Agriculture et le CPIE Sèvre et Bocage. L'Établissement de la Sèvre Nantaise a également étroitement participé à l'élaboration de ce projet en visant notamment à trouver la meilleure complémentarité possible entre les PSE, le CT Eau et les MAEC.

Le projet ayant été retenu, il débutera pleinement en 2022. Une quinzaine de fermes sera concernée sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise.

Des moyens financiers du CT Eau seront mobilisés pour permettre la mise en place d'actions collectives spécifiques au groupe d'agriculteurs engagé en PSE.

- **Le projet filière bois-énergie sur Mortagne**

Un accompagnement à l'émergence d'une filière bois-énergie est inscrit au CT EAU. La maîtrise d'ouvrage a été confiée à la communauté de communes du Pays de Mortagne. En 2021, un diagnostic associant les intercommunalité voisine a été lancé. Il s'agit essentiellement de la réalisation d'un état des lieux global permettant d'identifier les filière bois présentes sur ces territoires, d'avoir une première vision de la ressource et enfin cerner l'ensemble des acteurs associés de près ou de loin à cette thématique.

3.1.7. Actions spécifiques à la viticulture

Le Contrat Territorial du Vignoble nantais est porté par la Chambre d'agriculture. Cette dernière a poursuivi en 2021 les actions d'animation sur le territoire du Vignoble nantais.

Sur le vignoble une « soirée fluo » a pu être organisée en juillet 2021 afin de montrer comment la **pulvérisation** peut être **hétérogène** sur la surface foliaire des vignes comme présenté ci-dessous :



Une journée sur la technique sur les engrais verts a dû être annulée en raison des contraintes liées aux conditions sanitaires. Des supports ont été produits et diffusés pour compenser la perte de cette journée technique.

Une journée technique sur le travail du sol s'est tenue à Vallet en octobre 2021 au domaine du Cleray. Cette journée a permis de mettre en avant des alternatives au désherbage chimique (éco-pâturage, traction animale pour le travail du sol, robots, outils de travail du sol). Cette journée technique a rassemblé environ 120 personnes. Les présentations de cette journée sont aujourd'hui disponibles sur la chaîne youtube de la chambre d'agriculture des Pays de la Loire. <https://www.youtube.com/watch?v=AJiLgygjABU>

Des zones ateliers, constituées de groupes pilotes de viticulteurs engagés autour d'une même thématique, concernent le bassin de la Sèvre Nantaise. Ces groupes développent, par l'échange et le test grandeur nature, des pratiques favorables à la qualité des eaux.

Les groupes pilotes ont poursuivi leurs actions d'échanges et de tests :

- **Mouzillon : 8 viticulteurs**

- Thématiques :
 - Alternatives aux insecticides
 - Augmentation du biocontrôle dans les programmes
- Actions engagées en 2021 :
 - Les surfaces confusées ont été réduite par rapport à l'année précédente du fait des conséquences du gel tardif. Il ne restait pas assez de raisin à protéger des tordeuses.

- **Tillières : 9 viticulteurs**

- Thématique :
 - Alternatives aux herbicides (travail du sol, enherbement)
- Actions engagées en 2021 :
 - Mise en place d'une nouvelle technique de travail : les engrais verts

- **Saint Fiacre-sur-Maine : 6 viticulteurs**

- Thématiques :
 - Plantes d'assistance
 - Engrais vert
 - haies
- Actions engagées en 2021 :

- Plantation de haies

Le contrat prévoyait par ailleurs le déploiement de 250 diagnostics d'exploitations sur 5 années. L'objectif était de mettre en évidence les marges de progression et engager des adaptations de pratiques. 83 diagnostics de niveau 1 et 2 diagnostics de niveau 2 ont été réalisés à ce jour à l'échelle du vignoble dont 13 au sein des groupes susnommés.

3.1.8. Actions sur le bassin de Ribou-Verdon

Le Conseil de Communauté de l'Agglomération du Choletais (AdC) a approuvé le Plan d'Actions Ribou 2021-2026 pour un montant total de 6 651 000 euros. Le PA se décline en 16 actions.

Le COTECH, puis le COPIL du plan d'actions, ont validé les cartes des zones stratégiques de la Moine et du Trézou (inventaires et préconisations issues des diagnostics). L'AdC et ses partenaires disposent ainsi d'un diagnostic complet du territoire, et envisagent une nouvelle phase de suivi des pratiques agricoles et des travaux (haies, cours d'eau, ...).

3.1.9. Actions sur le bassin de la Bultière

L'année 2021 est une année transitoire. elle a été marquée par la fin de l'évaluation mais surtout par la phase d'émergence du futur Contrat Territorial de la Bultière qui intégrera le futur CT Eau Sèvre Nantaise dès 2024.

Le temps consacré à la mise en place d'actions opérationnelles a été ainsi fortement réduit. Toutefois, des actions ont tout de même été mises en œuvre autour des thèmes suivants :

- Aménagement de l'espace :
 - Reboisement à enjeu eau : plantation de 1120 ml de haies, 1,94 ha de bosquets et 9,7 ha de parcelles en agroforesterie
 - Propositions et conseils d'aménagement des cours de ferme sur deux exploitations
- Volet non agricole :
 - Accompagnement des collectivités : pas d'accompagnement spécifique en 2021 (annulation des formations avec les collectivités/contexte COVID)
 - Programmes pédagogiques : 8 écoles inscrites sur l'année 2020-2021 pour 476 élèves et 3 écoles inscrites sur l'année 2021-2022 pour 302 élèves, 6 visites de l'usine d'eau potable
- Volet agricole :

Les partenaires agricoles et particulièrement la chambre d'agriculture ont participé activement à la phase d'émergence.

Malgré un temps important consacré à cette année transitoire, quelques animations et accompagnements ont tout de même été maintenus afin que l'année 2021 ne soit pas une année blanche :

- Accompagnement individuels de 13 agriculteurs (MAEC en cours, prairies, fertilisation, diminution de l'usage des produits phytosanitaires...) et réalisation de deux nouveaux diagnostics MAEC
- Co animation et pilotage du volet MAEC par la Chambre d'agriculture et Vendée Eau
- Pas d'animation collective en 2021

3.2 La gestion quantitative de la ressource en eau

3.2.1. Etude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC)

En 2012, l'EPTB de la Sèvre Nantaise s'était porté maître d'ouvrage de l'Étude de définition d'une stratégie de gestion quantitative de la ressource en eau en période d'étiage sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise.

Afin d'actualiser et de prolonger ce travail (notamment via l'intégration des conséquences prévisibles du changement climatique), l'EPTB de la Sèvre Nantaise est maître d'ouvrage d'une étude « Hydrologie Milieux Usages Climat » qui ambitionne de mieux comprendre le fonctionnement hydrologique en toute saison du bassin versant de la Sèvre Nantaise, mieux évaluer la disponibilité de la ressource en eau et identifier les moyens pour rétablir l'équilibre entre les besoins et la ressource disponible tout en préservant les milieux.

Cette étude figure au Contrat Territorial Eau 2021 – 2026 pour un montant d'action de 150 000 € TTC et elle s'étendra jusqu'en septembre 2023. La Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sèvre Nantaise constitue le comité de pilotage de cette action.

Les résultats de l'étude HMUC devront notamment permettre :

- d'améliorer les connaissances concernant la ressource en eau et ses usages sur le territoire, notamment en établissant une modélisation ré-exploitable ou une méthodologie permettant d'évaluer les débits moyens et d'étiage (dont leur part naturelle et leur part influencée par les usages) à l'échelle des micro-bassins du territoire d'étude (idéalement échelle de travail de l'ordre de 10 km²). Cette modélisation devra pouvoir être mobilisée pour établir des scénarios locaux ou à l'échelle du bassin de gestion de la ressource en eau, de manière préférentielle au moyen d'un outil « open source »
- de proposer si nécessaire :
 - une adaptation des objectifs de gestion structurelle (débits d'objectifs d'étiages -DOE aux points nodaux du SAGE, DOE complémentaires, valeurs de piézométrie objectif d'étiage sur les principaux réservoirs aquifères)
 - une révision des objectifs de gestion de crise
 - un ajustement des volumes prélevables par unité de gestion
 - la définition des objectifs hivernaux de débits et de niveaux piézométriques (niveaux de nappes)
- d'analyser les possibilités de prélèvements sur l'ensemble de l'année (à l'échelle mensuelle)
- d'engager un volet sur les perspectives d'évolution de tous ces éléments dans le cadre du changement climatique

L'année 2021 a été consacrée à la définition des besoins dans le respect du budget disponible. Dans ce cadre, un partenariat a été conclu avec l'unité de recherche sur les Hydrosystèmes Continentaux Anthropisés - Ressources, Risques, Restauration (HYCAR) du centre INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement), situé à Antony (92).

3.2.2. Exemple d'action avec la constitution d'une exposition Inondation

Le premier volet d'une exposition sur le risque inondation avait été réalisé en 2019, portant sur la mémoire du risque et le rappel des crues les plus marquantes du territoire en dix panneaux déroulants.

La suite de l'exposition a été réalisée et imprimée. Organisée en deux parties, elle revient en cinq panneaux sur l'explication du phénomène, la compréhension des dynamiques qui le sous-tendent et les actions possibles en vue de la réduction du risque. La troisième partie s'intéresse à la prévention

des crues, aux systèmes d'alerte et de gestion de crise. En cinq panneaux elle aussi, elle propose quelques conseils aux riverains concernés par le risque.

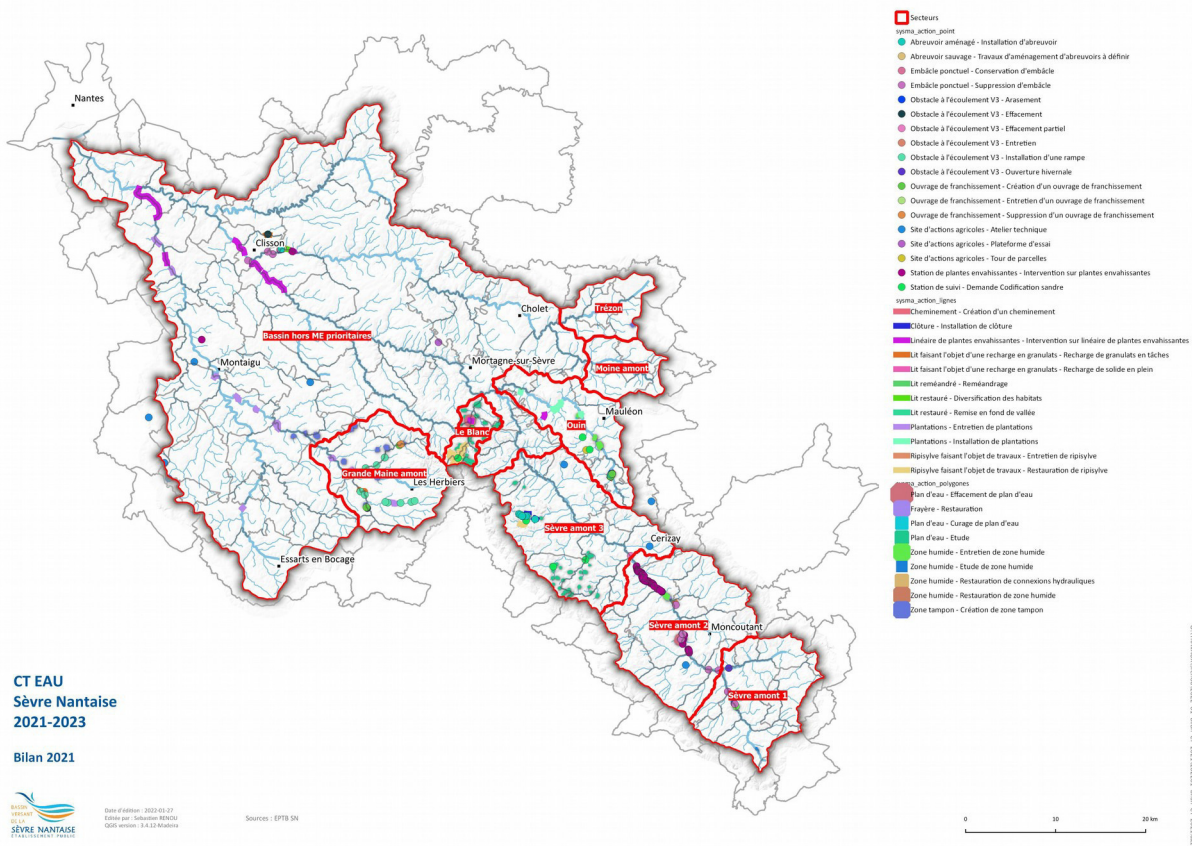
L'exposition est conçue pour être itinérante. Imprimée sur kakemono, elle est autoportante. L'ensemble des panneaux est mis à disposition des collectivités qui en feront la demande. Le projet participe des actions de sensibilisation et de réduction de la vulnérabilité au risque inondation.



3.3 L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques

3.3.1. Travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau

La carte ci-après indique les travaux milieux aquatiques réalisés en 2021 et pris en charge par l'EPTB dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.



3.3.2. Exemples de travaux milieux aquatiques

- **Exemple de travaux milieux aquatiques réalisés sur l’Ouin sur la commune de la Petite Boissière (79)**

A la fin des années 80, l’Ouin et ses affluents ont fait l’objet d’une opération de recalibrage et de rectification des méandres. Le gabarit des cours d’eau a été modifié en profondeur et en largeur, limitant les débordements, contribuant à l’abaissement de la nappe alluviale, perturbant les connexions lit mineur/lit majeur.

Une opération globale d’envergure de restauration de l’hydrosystème cours d’eau/ zones humides a été réalisée sur la commune de la Petite Boissière (79) au lieu-dit Le Forgeineau, en 2021.

La phase diagnostic a mis en évidence une mauvaise qualité de l’Ouin avec un ensemble d’habitats peu diversifiés, un déficit de débordement préjudiciable à l’alimentation des zones humides latérales et au bon fonctionnement hydromorphologique des cours d’eau en sur-gabarit.

Après une phase de concertation partagée avec les propriétaires et exploitants concernés, un projet visant à améliorer l’hydromorphologie générale du site et ses potentialités écologiques a été validé. Il consiste à augmenter les échanges hydriques entre ruisseaux et zones humides occupant les fonds de vallons. Il s’agit également de restaurer et créer des milieux humides avec une action sur 650 m du cours principal de l’Ouin consistant à rehausser le lit et à le réduire en largeur pour favoriser les débordements et l’alimentation des zones humides contiguës, de modifier le tracé des ruisseaux affluents et de démanteler un ouvrage transversal de prise d’eau faisant obstacle à la continuité écologique.

Les travaux ont consisté en :

Sur les cours d'eau :

- Travaux forestiers d'entretien de la ripisylve et d'approvisionnement en branchages pour la constitution des peignes ;
- Rehaussement et réduction du lit de l'Ouin sur 450 m par mise en place de banquettes-peignes et de recharge granulométrique ;
- Création d'un nouveau lit mineur sinueux du ruisseau de la Prée (140 m) en bordure de la zone humide et remblaiement partiel (1/3) du lit existant (maintien d'une zone refuge/repos à la confluence) ;
- Création d'un nouveau lit méandreux pour le ruisseau du Forgeineau (60 m), démantèlement et évacuation de l'ouvrage de prise d'eau, remblaiement du lit existant ;
- Plantations et pose de clôtures, de dispositifs d'abreuvement du bétail et de franchissements.



Sur les zones humides :

- Création et agrandissement de 3 mares (50 à 100 m²) ;
- Création de noues de débordement sur les ruisseaux ;
- Décompactage et étrépage des zones humides de la Bourrie sur 500 m² et du Pré Barbarin sur 670 m² ;
- Végétalisation de l'ensemble du site : renforcement de ripisylve, création d'un boisement humide et d'une phragmitaie, plantation sur les talus bocagers ;
- Création d'une aire d'accueil du public sous haie de noisetiers (site du Pré Barbarin).



Accompagnement des pratiques agricoles :

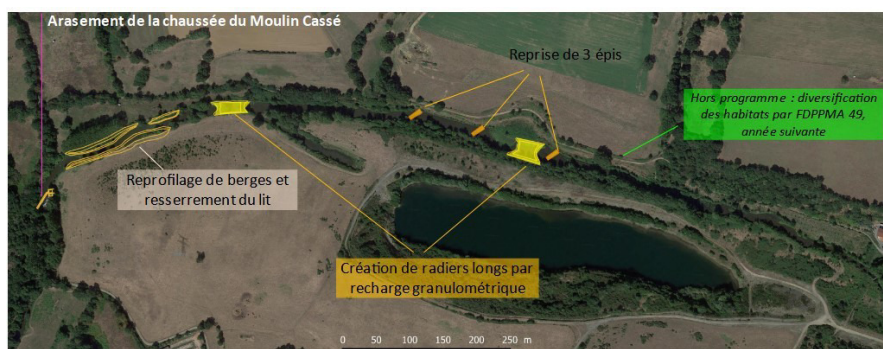
- Aménagement de 3 abreuvoirs en descentes empierrées ;
- Aménagement de 3 gués empierrés ;
- Aménagement d'un accès carrossable à la parcelle de la Bourrie ;
- Aménagement d'un gîte à chiroptères sur le site de la Prée (ancien local technique Eau Potable) ;
- Fourniture et pose de clôtures électriques permanentes (1 rang de fil) de 1 300 ml.

- **Exemple de travaux milieux aquatiques de restauration morphologique et de la continuité écologique de la Moine au droit du moulin cassé sur les communes de Sèvremoine (49) et Gétigné (44)**

Situé en milieu rural, le linéaire concerné par l'étude du projet est de 1 500 m, de l'aval du Moulin de Fromont en amont jusqu'à l'aval de l'ouvrage transversal du Moulin Cassé, lui-même situé à moins de 5 km en amont de la confluence avec la Sèvre Nantaise à Clisson.

L'ouvrage est constitué d'une chaussée déversante de 50 m de long et de 2 passages usiniers dans un ancien bâti ruiné en rive droite, vestiges d'un double moulin. La chute de l'ouvrage observée en été était de 1,25 m. La zone d'influence de l'ouvrage est de 1 335 m.

En rive droite, la Moine est bordée de prairies et d'un sentier pédestre fréquenté par les promeneurs et pêcheurs. Le secteur a déjà fait l'objet de travaux de continuité écologique en 2010 avec la suppression d'un clapet automatique et des travaux de réduction de la section d'écoulement en 2013.



En rive gauche, l'ensemble du linéaire est concerné par un ancien site d'extraction minière d'uranium exploité pendant 40 ans jusqu'en 1990, à l'origine du déplacement du cours d'eau vers le nord sur une centaine de mètres. La propriété du double moulin et sa chaussée est partagée entre plusieurs propriétaires privés.

Outre la continuité écologique, les enjeux sur le site sont multiples :

- La Moine sur ce secteur a été très artificialisée d'où l'intérêt en complément de la continuité écologique de restaurer la fonctionnalité du cours d'eau,
- des usages de loisirs prépondérants avec les chemins de randonnées et la pratique de la pêche,
- une diversité biologique d'une valeur patrimoniale certaine (poissons, odonates, reptiles, oiseaux...), à prendre en compte dans la réalisation du chantier.

Les travaux ont consisté en :

- Travaux forestiers préparatoires sur les deux rives ;
- Arasement de 50 cm de la chaussée du Moulin Cassé et son aménagement pour intégrer le dispositif de franchissement piscicole (passe à bassins avec 3 seuils bétonnés) ;
- Création de 3 pré-barrages en rive gauche ;
- Reprofilage des berges en amont en pentes douces avec créations de risbermes pour réduire la section d'écoulement ;
- Création de 2 radiers franchissables pour limiter l'incidence de l'abaissement de la ligne d'eau sur les habitats rivulaires et sur l'entrée du bras mort de la Moine, zone de refuge, de croissance et de frayère potentielle ;
- Fermeture d'un point d'abreuvement en direct et création d'une grande descente aménagée pour l'abreuvement ;
- Travaux de clôtures (300 ml) et plantations.



- **Exemple de travaux milieux aquatiques de restauration hydromorphologique des ruisseaux à potentiel salmonicole**

Dans le cadre du Contrat Territorial Eau 2021-2026, il a été décidé de concentrer la stratégie d'intervention sur 8 secteurs prioritaires, dont le secteur intitulé « Sèvre Amont 3 – ruisseaux à potentiel salmonicole ».

Parmi les nombreuses actions à engager, figure la restauration hydromorphologique des cours d'eau situés en tête de bassin versant. En effet, au cours des 50 dernières années, ces petits chevelus ont pu être aménagés lourdement, notamment dans le cadre d'opérations de remembrement ayant parfois conduit à rectifier les cours d'eau (suppression des sinuosités naturelles) et à les recalibrer (augmentation de leur gabarit). Or, un cours d'eau en bonne santé, c'est un cours d'eau qui présente des formes, des écoulements, des habitats diversifiés ainsi qu'un gabarit adapté à son débit.

Plusieurs linéaires de cours d'eau ont été identifiés pour proposer des opérations de restauration hydromorphologique avec pour objectif de leur redonner des profils variés et une dynamique retrouvée. Le secteur des ruisseaux de la Blaire, de La Tréquinière et de La Bronnière a ainsi été retenu. Ce secteur emblématique des ruisseaux à potentiel salmonicole constitue un réservoir écologique majeur : eaux vives et oxygénées riches d'une biodiversité unique à l'échelle de la Vendée.

Les travaux effectués en 2021 ont consisté en :

- 1200 m de cours d'eau restaurés ;
- 1 zone humide restaurée par effacement d'un plan d'eau ;
- 6 mares créées ;
- 2 390 m de clôture posées ;
- 10 abreuvoirs aménagés.

- **Exemple de travaux milieux aquatiques de restauration de la continuité écologique sur le cours d'eau du Chaintreau (44).**

Cette action ciblait 6 ouvrages afin de restaurer la continuité écologique sur le cours d'eau du Chaintreau, affluent de la Sèvre Nantaise. Il s'agissait de 6 passages busés situés respectivement : route de la Sablette, à Pontreau, route de Maison Neuve, route de la Poulfrière, en amont de la Poulfrière et à la Bottellerie. Ces ouvrages se situent sur les communes de Clisson (44) et Mouzilon (44), le Chaintreau servant de limite communale sur une grande partie de son linéaire.

L'étude et la maîtrise d'œuvre ont été réalisées par le bureau d'études ICEO. Les travaux sur le passage busé route de la Sablette ont été réalisés par le Département de Loire-Atlantique en 2020, l'ouvrage étant leur propriété.

Trois ouvrages ont été remplacés par des ponts-cadre, une recharge granulométrique a permis de rehausser le niveau d'eau pour s'adapter aux nouveaux ouvrages.

Deux autres ouvrages sont restés en place. Une recharge granulométrique a permis de rehausser le niveau d'eau et d'envoyer suffisamment les buses.

Lors des travaux, un affluent rive droite qui se jette dans le Chaintreau au lieu-dit "le Pontreau" a nécessité un aménagement pour faire transiter les engins de chantier nécessaires à la réalisation d'un pont-cadre. Il a été convenu avec les services de l'État de réaliser un aménagement pérenne. L'ancienne buse, cassée et qui obstruait en partie l'écoulement, a été retirée et une autre buse, plus large, récupérée dans le cadre des travaux du Chaintreau a été installée à la place. La continuité a donc été rétablie aussi sur ce petit affluent du Chaintreau. Ces travaux étant terminés, la continuité écologique est rétablie sur l'ensemble du linéaire du Chaintreau.



3.4.2. Valorisation du patrimoine bâti

Le travail de collecte d'information sur les moulins des affluents de la Sèvre Nantaise, dont l'objectif est de prolonger le travail réalisé sur la Sèvre Nantaise, continue. De nouvelles rencontres et visites de moulins ont eu lieu (Vieilmur, Robot, Heudin, Gervaux...). La recherche des sites et les photos sur le terrain alimentent en continu la base de données sur les moulins du bassin versant. Les demandes de documentation ou d'information de la part des riverains, propriétaires, journalistes, étudiants sont régulières (articles magazines locaux, recherches étudiants, questions de droit propriétaires...).

Une consultation va être lancée auprès des acteurs du patrimoine pour désigner un site emblématique qui fera l'objet d'une étude historique.

3.4.3. GR de Pays Sèvre et Maine

Rando-fiches



Les rando-fiches ont été distribuées aux offices de tourisme. Elles sont également ponctuellement adressées aux personnes qui en font la demande. Les rando-fiches sont gratuites et accessibles librement en téléchargement sur le site internet « les 100 Secrets de la Sèvre nantaise ». Les statistiques compilées par la Fédération Française de Randonnée Pédestre montre que les rando-fiches sont téléchargées plus de 3 200 fois en 2021.

Eco-compteurs

Les éco-compteurs installés à Gervaud (Clisson) et La Goyère (Saint-Georges de Montaigu) ont fourni leurs chiffres sur plusieurs années d'exploitation.

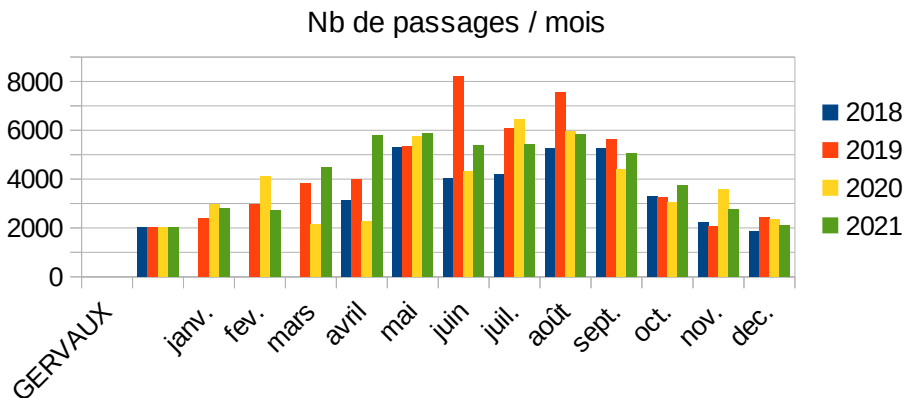
Le compteur de la Goyère, à Saint-Georges-de-Montaigu, sur la Maine, est installé sur une partie de sentier isolée qui permet de préciser le comptage en ciblant davantage les randonneurs du GRP (Grandes Randonnées de Pays). **Entre le 1^{er} octobre 2020 et le 1^{er} octobre 2021, sur une année complète, on compte 6 202 passages, avec une fréquentation moyenne de 516 passages/mois.**



À Gervaux, l'éco-compteur installé depuis 3 ans, permet d'avoir des statistiques comparatives. Avec une moyenne d'environ 45 000 passages par an, et 125 passages/jour, le sentier est extrêmement fréquenté. Puisqu'il n'y a pas d'habitations sur le chemin, ce sont exclusivement des promeneurs ou riverains du village de Gervaux.



Fréquentation du GRP à Gervaux



Un nouveau compteur portable a été acheté et installé sur le GRP, notamment pour mesurer le passage sur certains tronçons susceptibles d'être impactés par une érosion des berges ou bien destinés à être aménagés.

Entretien, balisage, signalétique

En 2020-2021, le GRP a subi plusieurs déviations plus ou moins importantes en différents endroits suite à des passages bloqués entraînant un risque de fermeture du chemin. Les nouveaux itinéraires ont été validés et homologués par la FFRP (Fédération Française de la Randonnée Pédestre) en janvier 2021. De nouvelles déviations pourraient être mises en place dans le courant de l'année 2022 suite aux incivilités constatées par les propriétaires et les demandes de rupture des conventions de passage.

De nouveaux panneaux informatifs ont été créés pour l'information sur le GRP. Ces panneaux devront trouver une place sur les sentiers, notamment à l'endroit où les anciens panneaux montrent des signes de vieillissement ou de dégradation.



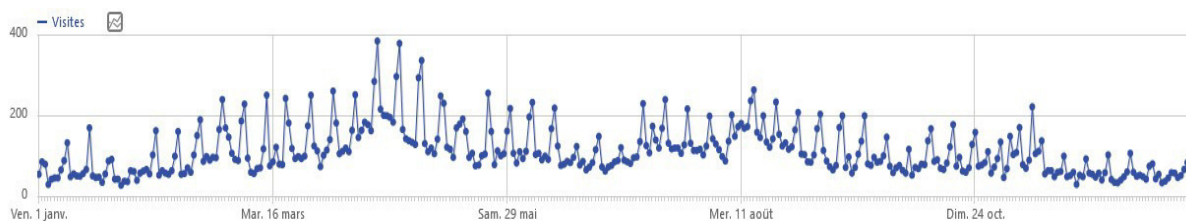
Les 100 Secrets

Le site internet « **les 100 Secrets de la Sèvre nantaise** » est régulièrement actualisé et complété. Il permet aux promeneurs et randonneurs de choisir leur parcours en fonction de leurs intérêts et de suivre le cheminement directement sur leur portable. Quelques articles ou éléments d'information sur les rivières ou les attraits touristiques du territoire, enrichissent la balade et soulignent l'importance des problématiques liées à l'eau.

Les statistiques de fréquentation du site les 100 Secrets montrent un intérêt non négligeable de la part des publics. On compte environ 40 000 visites en 2021.

<https://100secrets.sevre-nantaise.com/>

Graphique des dernières visites



3.4.4. Valorisation du Moulin de Nid d'Oie

Restauration du moulin de Nid d'Oie

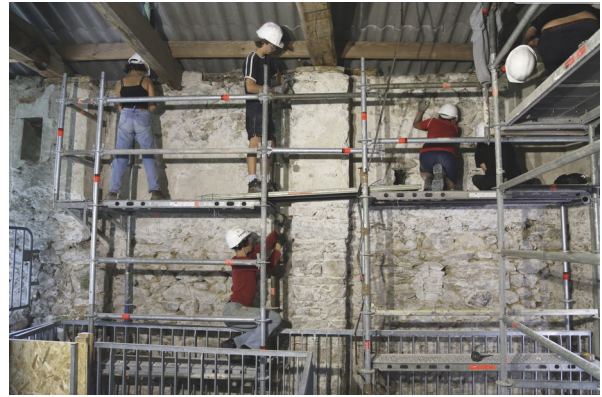
L'EPTB a décidé de mettre en place un chantier participatif pour la restauration de la roue et du vieux moulin, afin d'impliquer les populations locales dans la réappropriation et le partage du patrimoine et de la rivière. Ce travail de restauration précède un éventuel projet d'ouverture du moulin comme lieu d'information et de ressources sur l'ensemble des problématiques liées à l'eau sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise.

Les objectifs sont multiples :

- sauvegarder un site,
- participer à un projet collectif d'éducation citoyenne,
- partager et faire connaître le patrimoine lié aux rivières,
- nouer des liens avec de nouveaux partenaires,
- assurer une visibilité, un rayonnement et une communication de l'EPTB et de ses missions autour de la rivière,
- montrer qu'il est possible de préserver la bonne santé des rivières tout en restaurant le patrimoine architectural.

Le chantier a été conçu en partenariat avec l'association Animaje. Il a pris place pendant les vacances d'été 2021, entre le 5 juillet et le 28 août. Une centaine de jeunes, supervisée par des techniciens spécialisés et les animateurs de l'association, est passée dans le moulin pour y accomplir des travaux de restauration plus ou moins complexes : dépose de l'ancien plancher vermoulu, pose d'un plancher neuf, piquetage des murs, pose d'un badigeon de chaux...

Le chantier a remporté un vif succès du point de vue de tous les acteurs. Les responsables d'Animaje étaient très satisfaits de la proposition, les jeunes ont montré un enthousiasme communicatif, les partenaires financiers ont été contents du résultats. Du point de vue de l'EPTB, les objectifs ont été remplis. Le chantier a été largement couvert par la presse et l'EPTB a ainsi bénéficié d'une mise en lumière originale et détournée.



Journées du Patrimoine

L'EPTB ouvre ses portes au grand public chaque année à l'occasion des Journées du Patrimoine, en septembre, conformément aux engagements pris lors de son emménagement dans le moulin de Nid d'Oie en 2015. Cette année, pour l'occasion, deux expositions ont été présentées :



quelques panneaux photo des jeunes ayant travaillé sur le chantier et une exposition des photos sur les enjeux de la gestion de l'eau (composée d'une vingtaine de panneaux 40x60 cm à accrocher aux murs). Cette exposition est proposée en prêt aux communes afin de communiquer auprès de la population.



La présentation de la rivière a, comme chaque année, donné lieu à de nombreuses discussions. L'actualité de l'été et les caractéristiques du site de Nid d'Oie permettent d'aborder des thèmes variés, cyanobactéries, continuité écologique, taux d'étagement, inondations... Cette partie de la visite donne généralement lieu à de nombreux échanges avec les visiteurs. Les travaux menés par les jeunes du chantier solidaire ont également été présentés.

Les visiteurs sont majoritairement des Clissonnais ou des habitants du vignoble. Ils sont en moyenne 150 à venir visiter le moulin.

3.4.5. Valorisation du patrimoine naturel et immatériel

Accueil d'une compagnie en résidence : Spectacle Exuvie

L'EPTB Sèvre Nantaise a accueilli une compagnie de spectacle vivant en résidence au moulin de Nid d'Oie et a soutenu la diffusion de son spectacle. Le spectacle « Exuvie » a pour objet l'amour porté à la Sèvre Nantaise par Laurent Touzeau, photographe animalier, qui a toujours vécu et travaillé sur ses berges. Il montre la richesse et la fragilité des rivières en général. Il assemble des souvenirs personnels, des photos, des vidéos de la Sèvre Nantaise. La particularité du spectacle est qu'il a été joué en itinérance tout au long de la rivière, des sources jusqu'à la confluence.



Le spectacle a été joué dans la première quinzaine de juillet 2021 entre Vernoux et Rezé. Le projet a été bien reçu par les élus des communes du bassin versant qui ont accepté de le programmer. L'appui du technicien de l'EPTB à l'amont a été précieux pour soutenir la création et la production du spectacle. Les spectateurs ont beaucoup apprécié la représentation et ont retrouvé dans ce témoignage cet attachement profond qui les lie à leur rivière.

L'EPTB a trouvé dans ce projet un nouveau moyen d'agir et de s'investir dans la valorisation du bassin versant : valoriser le patrimoine naturel exceptionnel du bassin versant ; élargir les actions de sensibilisation de Nid d'Oie et soutenir les actions artistiques sur la rivière ; faire évoluer l'image de l'EPTB et développer des partenariats avec des acteurs du champ culturel.

Projet Life Revers'eau

La Région Pays de la Loire coordonne un projet nommé Life REVERS'EAU, initié et subventionné par l'Europe, visant à accélérer et amplifier la mise en œuvre du SDAGE Loire Bretagne pour la reconquête du bon état écologique des masses d'eau (<https://lifereverseau-paysdelaloire.fr/>)

L'EPTB participe au projet Life en proposant un dispositif de sensibilisation et d'information du grand public en s'appuyant sur l'aménagement de stations d'interprétation sur le GR de Pays Sèvre et Maine, largement fréquenté par les randonneurs et promeneurs.

Le projet a été officiellement validé par la Commission européenne en novembre 2020. Après un premier comité des partenaires en janvier 2021, l'action E3 « sensibilisation », a débuté en 2021. Cinq lieux ont été choisis pour traiter de thématiques précises. Les communes concernées ont donné leur accord.

Thématique	Boucle du GRP	Cours d'eau	Commune	Lieu
Moulins, patrimoine industriel, gué, baignade, usages anciens	Vignoble	Sèvre nantaise	Clisson	Moulin de Gervaux
Potabilisation de l'eau, protections des aires de captage	Bocage	Sèvre nantaise	Saint-Aubin-les-Ormeaux / Sèvremoine	Barrage du Longeron, Les Rivières
Morphologie du cours d'eau	Bocage	Ruisseau du Blanc	Chanverrie / Saint-Laurent-sur-Sèvre	(La Polie)
Zones humides, fonctionnement, utilité	Puys	En amont du Margon	Sèvremont	Dans le bourg de La Flocellière
Notion de bassin versant, convergence des enjeux, solidarité	Bocage	Confluence Petite Maine et Grande Maine	St-Georges-de-Montaigu	Parc du Pont Boisseau



Une agence d'architecture et de scénographie a travaillé sur la conception des stations d'interprétation. Les concepts structurants et éléments graphiques récurrents – sculptures circulaires

en acier Corten accompagnées d'un panneau d'interprétation – ont été validés par les élus. L'Avant-Projet Sommaire a été présenté en comité de pilotage en décembre 2021. La production de l'Avant-Projet Définitif est en cours.



Le projet est globalement bien reçu par les partenaires qui comprennent la nécessité d'informer et de sensibiliser les publics. Un réel besoin de partage des connaissances et de valorisation du GRP apparaît sur tous les territoires.

Ce projet a pour objectif de :

- Valoriser le patrimoine naturel exceptionnel du bassin versant
- Favoriser un dialogue et un lien avec les usagers
- Diffuser des informations et des clés de compréhension sur la rivière et son fonctionnement
- Renforcer l'engagement public et l'appropriation des enjeux
- Soutenir l'attractivité du territoire et l'intérêt pour la randonnée
- Proposer un projet de territoire, coopératif et innovant qui rayonne au-delà des limites administratives et donner une identité au bassin versant

3.5 Le tableau de bord du SAGE

L'EPTB Sèvre Nantaise assure un rôle d'observatoire de bassin versant avec pour missions la collecte de l'ensemble des données disponibles en lien avec les enjeux eau (qualité, quantité, usages), l'homogénéisation de ces données, leur analyse et leur valorisation (constitutions et publications d'indicateurs).

Ces indicateurs sont accessibles publiquement à l'adresse :

<https://observatoire.sevre-Nantaise.com>

Le site présente en particulier les derniers indicateurs de qualité de l'eau (physico-chimie, indicateurs biologiques) et de quantité (débits, suivis des étiages).

Une partie de ces indicateurs fait l'objet de pages internet explicatives en particulier sur l'évolution de la qualité de l'eau. Ces pages rappellent, pour chaque grande famille de polluants, les objectifs de

qualité fixés par la CLE, l'évaluation actuelle de ces objectifs et l'évolution de la qualité de l'eau depuis 20 ans.

Ces pages sont accessibles à l'adresse suivante :

<https://www.sevre-Nantaise.com/observatoire/theme/qualite-de-l-eau>

Ces données sont également exploitées régulièrement par l'EPTB afin d'alimenter les études de mises en œuvre du SAGE (définition de stratégie d'action, études locales ou thématiques) comme ce fut le cas en 2019 afin d'identifier les territoires prioritaires de la programmation 2021-2026.

3.6 La communication du SAGE

L'objectif de la communication du SAGE est d'informer et de sensibiliser la population et les acteurs du territoire à la richesse et à la fragilité du bassin versant. Les actions exemplaires menées à l'échelle du bassin versant sont valorisées.

3.6.1. Le site internet www.sevre-nantaise.com

Le site internet présente le territoire et les actions menées pour améliorer la qualité de l'eau et préserver les rivières et leur biodiversité.

Ce site Internet fait un lien entre les actions de l'EPTB Sèvre Nantaise (via son programme d'actions) et les enjeux du SAGE. De nombreux dossiers sont publiés pour illustrer les solutions envisagées sur le terrain.



Chiffres clés du site internet 2021 :

- 38 540 visites (+21% / 2020)
- 65 769 pages vues
- 1'43" durée moy. / visite (1'46" en 2020)

23 actualités et dossiers ont été mis en ligne en 2021.

3.6.2. Films d'informations

Un film sur la continuité écologique retrouvée sur le site de Moulin Neuf a été produit en 2021. Ce film se veut aussi pédagogique. Il rappelle les missions de l'EPTB et lance le nouveau Programme d'actions (<https://sevre-nantaise.com/video/continuite-ecologique-retrouvee-sur-le-site-de-moulin-neuf-s>).



Visuel du film présentant les travaux d'amélioration de la continuité écologique à Moulin Neuf

4 Examen des dossiers soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau

Depuis l'approbation du SAGE, les projets soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau sont transmis à la CLE pour information ou avis comme prévu par l'article 6 du Décret du 29 mars 1993.

4.1 Bilan 2021

56 dossiers ont été reçus :

- 12 dossiers d'autorisation (A)
- 42 dossiers de déclaration (D)
- 1 dossier ICPE
- 1 projet de PLUi

Ces dossiers concernent :

	Dossiers d'autorisation	Dossiers de déclaration	ICPE	PLUi
Loire-Atlantique	3	8		
Maine-et-Loire	7	11	1	
Deux-Sèvres	1			1
Vendée	1	23		

4.2 Méthode pour l'analyse des dossiers loi sur l'eau

Les dossiers loi sur l'eau sont transmis à la CLE pour avis dans le cas des dossiers d'autorisation et pour information dans le cas des dossiers de déclaration. La CLE doit donner un avis sur la compatibilité du dossier avec le SAGE. Dans le cadre de la révision du SAGE, elle a souhaité que des grilles d'analyse des dossiers loi sur l'eau soient élaborées pour l'aider à émettre ses avis.

Les modalités d'étude et de détermination des avis de la CLE se font dans un délai de 45 jours à compter de la réception des dossiers loi sur l'eau.

4.3 Avis rendus par la CLE en 2021

En 2021, en raison de l'absence de réunion de la Commission Locale de l'Eau jusqu'en septembre, l'équipe technique de l'EPTB SN a travaillé en collaboration avec le bureau de la CLE en vigueur et sous présidence du vice-président demeurant à savoir M. Bretaudeau.

Ainsi plusieurs dossiers d'autorisation ont été soumis au bureau par voie électronique et par visioconférence afin de rendre un avis officiel. Il s'agit des dossiers suivants :

- Projet du GAEC Pasquier, bassin du Trézon (49): avis défavorable ;
- Projet de l'ICPE Breffière, bassin de la Sanguèze (49) : avis favorable sous réserve de compléments ;
- Projet d'arrêtés pour la Gestion Collective des prélèvements agricoles sur le bassin de la Moine et les retenues de Ribou-Verdon, DDT 49 pour la Chambre Régionale d'Agriculture : avis favorable sous réserve de compléments ;
- Projet d'arrêté cadre sécheresse interdépartemental, bassin de la sèvre Nantaise (44, 49, 85, 79) : avis favorable
- Projet de restauration de la continuité écologique au droit de la chaussée de Moines à Vertou, bassin de la sèvre Nantaise (44) : avis favorable

Certains dossiers d'autorisation n'ont pu être étudiés et faire l'objet d'un avis faute de disponibilité suffisante de l'équipe de l'EPTB Sèvre Nantaise qui a par conséquent dû sélectionner les dossiers.

Fin 2021, un dossier a été étudié et a fait l'objet d'un avis officiel par la Commission Locale de l'Eau réunie le 13 décembre 2021 à savoir :

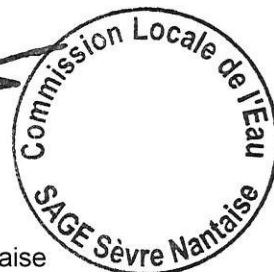
- Projet d'arrêté relatif au débit réservé de la retenue de la Bultière porté par la DDTM 85 pour Vendée Eau, bassin de la Grande Maine (85) : Sursoit dans l'attente d'une proposition concertée

À Clisson, le 17 MARS 2022

Jean-Paul BREGEON



Président de la CLE
du SAGE de la Sèvre Nantaise



Commission Locale de l'Eau (CLE) SAGE Sèvre Nantaise

Réunion du mardi 08 mars 2022

Avis sur le rapport d'activité de la CLE du SAGE Sèvre Nantaise 2021 :

Nombre de membres de la CLE en exercice :	60
Nombre de présents :	32
Nombre d'excusés :	10
Nombre de pouvoirs :	13
Nombre de votants :	39
Nombre de suffrages exprimés :	39
Abstention :	/
Avis favorable :	39
Avis défavorable :	/